

Schneider Electric SA

Rapport *de gestion 2001*



Merlin Gerin
Modicon
Square D
Telemecanique

Schneider
 **Electric**
*Building a New Electric World**

Renseignements sur la société

- **Forme :**

société anonyme régie par le Code de commerce.

- **Nationalité :**

française.

- **Siège social :**

43-45, boulevard Franklin-Roosevelt
92500 Rueil-Malmaison.

- 542 048 574 RCS Nanterre.

- **Activité principale exercée (code APE) :**

741J.

- **Date de constitution :**

1871 (Cette société, dont la dénomination sociale a été Spie Batignolles, est devenue Schneider SA lors de la fusion avec la société Schneider SA, ex-SPEP, intervenue en 1995, puis Schneider Electric SA en mai 1999).

- **Durée :**

jusqu'au 1^{er} juillet 2031.

- **Objet social (résumé) :**

en France et à l'étranger, exploitation directe et indirecte de toutes activités se rattachant à l'électricité, au contrôle industriel, à l'entreprise, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières (article 2 des statuts).

- **Exercice social :**

du 1^{er} janvier au 31 décembre.

- **Capital social au 31 décembre 2001 :**

le capital de la société est de 1 922 080 232 euros divisé en 240 260 029 actions de 8 euros nominal chacune.

- **Nombre total de droits de vote :**

250 257 191 (Balo du 29 août 2001).

- Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux comptes, etc.) peuvent être consultés au siège social, 43-45, boulevard Franklin-Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, Service des relations avec les actionnaires.

Rapport annuel 2001

Sommaire

Présentation générale de Schneider Electric SA	36
Historique	36
Activité actuelle	36
Capital	38
Actionnariat	40
Schémas d'intéressement du personnel - Actionnariat salarié.....	41
Plans d'options	41
Rachat d'actions	42
Bourse.....	43
Politique d'information	44
Gouvernement d'entreprise	45
Intérêts et rémunération des mandataires sociaux et dirigeants	50
Conventions réglementées	51
Litiges et autres faits exceptionnels.....	51
Contrôle.....	52
Droits et obligations des actionnaires	52
Rapport d'activité	54
Comptes consolidés	64
Compte de résultat consolidé	64
Tableau des flux de trésorerie consolidés	65
Bilan consolidé	66
Variation des capitaux propres consolidés	68
Annexe aux comptes consolidés.....	69
Comptes résumés de la société	97
Filiales et participations	98
Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années	100
Rapports des Commissaires aux comptes	101
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	101
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	102
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires	106
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	109
Résolutions	112

Présentation Générale de Schneider Electric SA

Historique

Historique industriel

Schneider Electric SA est une société anonyme constituée les 2 et 4 décembre 1871. Cependant, son histoire débute en France dans l'industrie lourde en 1836, lorsque Adolphe et Joseph-Eugène Schneider reprennent des fonderies en difficulté au Creusot et qu'ils créent Schneider & Cie en 1838. À partir de cette époque et jusqu'au milieu du vingtième siècle, l'entreprise connaîtra un développement ininterrompu dans la mécanique lourde, le matériel et les équipements de transport (navires, chemins de fer, ponts, tunnels...). Elle est également présente dans le domaine de l'électricité dès la fin du siècle dernier.

Mais, progressivement, Schneider devient un vaste conglomérat sans stratégie.

Aussi, de 1981 à 1997, Schneider se recentre sur les métiers de l'électricité en se désengageant de divers secteurs : sidérurgie, machines-outils, chantiers navals, ferroviaire, téléphonie privée, ingénierie... et en procédant à des acquisitions dans le domaine électrique, dont Telemecanique en 1988 et Square D en 1991.

En 1997, la vente de Spie Batignolles constitue la fin du processus de recentrage de Schneider Electric sur les métiers de l'électricité.

En 1999, Schneider Electric acquiert le groupe Lexel, numéro deux européen dans la distribution électrique ultraterminale, principalement implanté dans le nord de l'Europe.

Schneider Electric est ainsi devenu un groupe spécialisé dans la production et la vente de produits d'équipements dans les domaines de la distribution électrique et du contrôle industriel, établi dans 130 pays à travers le monde et qui emploie 71 900 personnes.

Historique capitalistique

En 1981, la structure capitalistique du Groupe, mise en place au cours de la décennie précédente, est caractérisée par des cascades de holdings entre la SPEP (maison mère) et ses filiales industrielles, avec de nombreuses boucles d'autocontrôle.

Les diverses holdings sont fusionnées entre 1981 et 1995, date à laquelle il ne subsiste qu'une seule société, Schneider SA, qui, en 1999, prend le nom de Schneider Electric SA, qui détient 100 % de Schneider Electric Industries SA.

Activité actuelle

Schneider Electric intervient comme spécialiste mondial de la distribution de l'énergie électrique en moyenne, basse tension terminale et ultraterminale ainsi que dans le domaine du contrôle industriel et des automates programmables.

Schneider Electric est constructeur d'appareillages et d'équipements électriques sous les marques Merlin Gerin, Modicon, Square D, Telemecanique et Lexel.

Aucun brevet, licence, contrat d'approvisionnement n'est de nature à créer une situation de dépendance pour le Groupe.

- Le Groupe bénéficie de positions de premier plan au niveau mondial dans l'essentiel de ses activités.

La concurrence peut se répartir en deux catégories :
- de très grands groupes généralistes et diversifiés dans des métiers avec peu ou pas de synergie industrielle entre eux : ABB, General Electric, Mitsubishi Electric, Siemens ; et des groupes de moindre dimension spécialisés :

- distribution électrique : Alstom, Eaton, Haeger, Legrand, sur lequel Schneider Electric a initié une offre publique d'échange en janvier 2001 ;

- automatismes industriels : Omron, Rockwell.

Schneider Electric est l'acteur le plus important de cette catégorie.

En 2000 Schneider Electric acquiert Crouzet Automatismes, société française leader de la commande et des petits automatismes et Positec, société suisse, leader européen du contrôle de mouvement.

Chiffres clés (évolution sur trois ans) (en milliards d'euros)	2001	2000	1999
Investissements			
Investissements totaux	0,84	1,22	1,54
<i>dont investissements industriels bruts</i>	<i>0,45</i>	<i>0,50</i>	<i>0,44</i>
Recherche et Développement	0,51	0,47	0,44
Effectifs (moyenne annuelle)	71 900	72 200	67 500
Chiffre d'affaires consolidé			
Évolution par pôle			
Distribution électrique	6,9	6,9	5,9
Contrôle industriel et automates	2,9	2,8	2,5
		9,7	8,4
Répartition par zone géographique			
France	1,5	1,5	1,5
Europe Occidentale	3,4	3,2	2,9
Amérique du Nord	3,0	3,2	2,6
Moyen-Orient	0,4	0,4	0,3
Asie	1,0	0,8	0,7
Afrique et Amérique Latine	0,5	0,6	0,4
	9,8	9,7	8,4

Capital

Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2001 est de 1 922 080 232 euros représenté par 240 260 029 actions de 8 euros, nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote totaux attachés aux 240 260 029 actions composant le capital au 7 août 2001 est de 250 257 191 (Balo du 29 août 2001).

Évolution du capital

Depuis le 31 décembre 1996, les exercices de bons et d'options de souscription d'actions, les conversions d'obligations, les souscriptions au Plan d'Épargne d'Entreprise, la fusion-absorption de Telemecanique (juin 1997) et l'annulation d'actions (5 mai 2000) ainsi que l'apport en août 2001 de 98,1 % du capital de la société Legrand à l'offre publique d'échange initiée sur cette société par Schneider Electric SA ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital	
Capital au 31.12.1996 ⁽¹⁾		136 922 169	1 043 682 505	euros
Conversion d'obligations	2 615 808			
Conversion d'obligations Square D	1 220 770			
Exercice de bons	8 562 022			
Exercice d'options	56 740			
Fusion Schneider SA / Telemecanique	117 840			
PEE	2 672 748			
Capital au 31.12.1997 ⁽²⁾		152 168 097	1 159 893 842	euros
Conversion d'obligations	759 848			
Conversion d'obligations Square D	247 273			
Exercice d'options	241 900			
Capital au 31.12.1998 ⁽³⁾		153 417 118	1 169 414 443	euros
Conversion d'obligations	3 495 796			
Conversion d'obligations Square D	2 272 282			
Exercice d'options	704 300			
PEE	1 534 082			
Capital au 31.12.1999 * ⁽⁴⁾		161 423 578	1 291 388 624	euros
Annulation d'actions	(6 000 000)			
Conversion d'obligations Square D	152 275			
Exercice d'options	211 790			
Capital au 31.12.2000 ⁽⁵⁾		155 787 643	1 246 301 144	euros
Rémunération des apports à l'OPE Legrand	84 241 055			
Conversion d'obligations Square D	3 026			
Exercice d'options	228 305			
Capital au 31.12.2001 ⁽⁶⁾		240 260 029	1 922 080 232	euros

* Le capital social de la société a été converti en euros le 14 janvier 2000. L'écart de 399,8 MF constaté à l'occasion de cette conversion a été prélevé sur la prime d'émission.

(1) Augmentation du nominal 30,11 M€ des primes 82,33 M€. (4) Augmentation du nominal 121,97 M€ des primes 252,72 M€.
 (2) Augmentation du nominal 116,21 M€ des primes 320,82 M€. (5) Baisse du nominal 45,09 M€ des primes 284,87 M€.
 (3) Augmentation du nominal 9,52 M€ des primes 33,72 M€. (6) Augmentation du nominal 675,8 M€ des primes 4 358,7 M€.

Capital potentiel

Tableau des produits pouvant donner accès au capital et restant en circulation au 31 décembre 2001 autres que les options de souscription d'actions

Produits	Date d'amortissement	Taux %	Nombre de titres restant en circulation	Parité de conversion	Nombre d'actions pouvant être créées	Prix de conversion \$
OC Square D novembre 1992	02.01.2003	2	807	232,84	187 902	(1) 10 000

(1) À l'échéance 2003. La valeur de remboursement est croissante dans le temps, la différence entre le taux interne des obligations (7 %) et le taux réellement payé (2 %) étant capitalisée. Cet emprunt a été mis en remboursement anticipé le 28 janvier 2002. Il n'existe pas d'autres formes de capital potentiel autres que les options de souscription d'actions.

Autorisations d'émissions

L'Assemblée Générale Mixte a accordé au Conseil d'Administration des délégations, le 11 juin 2001, pour augmenter le capital conformément aux dispositions de l'article L 225-III du Code du commerce, le 6 mai 1999, pour attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

L'Assemblée Générale Mixte a également autorisé le Conseil d'Administration, le 5 mai 2000, à réaliser des augmentations de capital en faveur des salariés du Groupe adhérent au Plan d'Épargne d'Entreprise dans la limite de 5 % du capital sur cinq ans. Les autorisations d'augmentation du capital en vigueur sont les suivantes :

	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital autorisée	Date d'autorisation	Date limite de validité	Montant utilisé
I - Autorisation avec droit préférentiel				
Actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital	750 millions (1) d'euros	11 juin 2001	11 août 2003	–
II - Autorisation sans droit préférentiel				
Actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital, y compris les titres remis dans le cadre d'une OPE initiée par la société	1 443 millions (1) d'euros	11 juin 2001	11 août 2003	674 millions(2) d'euros
III - Autorisations en faveur des salariés				
Actions réservées aux salariés (PEE)	5 % du capital	5 mai 2000	5 mai 2005	–
Options de souscription d'actions	5 % du capital	6 mai 1999	6 mai 2004	1,3 % (3)

(1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues.

(2) Le Président du Conseil d'Administration a arrêté le 7 août 2001 le montant de l'augmentation de capital pour rémunérer les actions Legrand qui ont été apportées à l'offre publique d'échange initiée par Schneider Electric SA.

(3) Plans d'options n° 19 et 20 : le plan n° 19 étant un plan de souscription ou d'achat d'actions dont la nature sera déterminée par le Conseil d'Administration au plus tard le 4 avril 2004.

➤ Actionnariat

	31.12.2001				31.12.2000		31.12.1999	
	Capital %	Nombre d'actions	Droits de vote %	Nombre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
Groupe AGF	0,60	1 441 016	1,12	2 786 310	1,52	2,81	1,99	3,59
Groupe Axa	3,47	8 338 226	6,59	16 404 021	5,53	9,51	6,24	10,55
Groupe BNP-Paribas	2,58	6 201 153	4,25	10 572 565	2,94	5,38	2,79	5,37
Société Générale	0,55	1 324 795	0,69	1 716 919	0,56	0,76	1,91	2,12
Caisse des Dépôts et Consignations	3,92	9 410 826	5,06	12 585 826	6,28	5,88	4,61	4,54
Salariés	3,00	7 207 732	5,68	14 131 747	4,51	7,57	4,50	5,98
Autocontrôle ⁽¹⁾	0,90	2 150 352	—	—	1,38	—	1,34	—
Legrand	1,99	4 789 446	—	—	—	—	—	—
Autodétention	3,94	9 463 240	—	—	5,00	—	7,15	—
Familles fondatrices de Legrand	11,14	26 776 710	10,97	27 307 245				
Public	67,91	163 156 533	65,65	163 560 712	72,28	68,09	69,47	67,85
Total	100,00	240 260 029	100,00	249 065 345	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Via principalement Cofibel.

Répartition du capital au 31 décembre 2001

- Actionnaires historiques 7,21 %
- Autodétention-Autocontrôle 6,83 %
- Salariés 3,00 %
- Familles fondatrices de Legrand 11,14 %
- Public France 36,22 %
- Public hors France 35,59 %

Il existait à l'époque environ 149 000 actionnaires (estimation base TPI, décembre 2001).

Notification de franchissement de seuil

À la connaissance de la société, hormis le Groupe Axa et la Caisse des Dépôts cités ci-dessus, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans la Société supérieure à 5 % de son capital ou de ses droits de vote.

Pacte d'actionnaires

Une convention de préemption portant sur les titres Schneider Electric SA a été signée le 16 septembre 1993 entre les sociétés Axa, AGF, COMIPAR, Compagnie Financière de Paribas, Elf, Euris et Société Générale (avis SBF n° 93-3184 du

15 novembre 1993) puis amendée par un avenant du 19 octobre 1995 (avis SBF n° 95-3069 du 27 octobre 1995). Cette convention a été tacitement reconduite pour une nouvelle durée de deux ans, le 16 septembre 2001, entre les sociétés AGF, Axa et BNP-Paribas (D. n° 200C1432 du CMF), les autres signataires ayant soit dénoncé le pacte, soit cédé leurs titres Schneider Electric SA.

La participation des membres du pacte dans le capital de Schneider Electric SA soumise à la préemption au 31 décembre 2001 est la suivante :

	% capital	% droits de vote
Groupe AGF	0,4	0,8
Groupe Axa	2,6	4,9
Groupe BNP-Paribas	1,9	3,1
Total des actions pactées	4,9	8,8

Les familles fondatrices de Legrand se sont engagées à ne pas céder sur le marché plus d'un tiers des titres Schneider Electric reçus par elles dans le cadre de l'offre publique d'échange sur Legrand, et ce, pour une durée d'un an à compter de la date de règlement livraison (9 août 2001).

➤ Schémas d'intéressement du personnel - Actionnariat salarié - Plans d'options

L'intéressement et la participation

Il existe des contrats d'intéressement et de participation depuis 1994 au sein de Schneider Electric Industries SA.

Les sommes attribuées ont été de :

27,3 millions d'euros en 1998 (intéressement) ;
24,8 millions d'euros en 1999 (intéressement) ;
39,9 millions d'euros en 2000 (intéressement) ;
16,1 millions d'euros en 2001 (intéressement et participation).

Le fonds commun de placement "Schneider Electric"

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric SA développe l'actionnariat des salariés au sein du Groupe.

Le Plan d'Épargne d'Entreprise permet aux salariés adhérents d'acquérir ou de souscrire des actions Schneider Electric SA par le biais de fonds communs de placement.

La dernière augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée en 1999 ; elle a été ouverte dans 46 pays. Au 31 décembre 2001, les salariés détiennent au travers des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) 7 207 732 actions Schneider Electric SA, soit 3 % du capital et 5,68 % des droits de vote.

➤ Plans d'options

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions en cours

Politique d'attribution

Les plans d'options d'actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration après examen du Comité de Rémunérations et de Nominations.

Le plan n° 19 s'inscrit dans le cadre de la politique annuelle d'attribution d'options. Il comprend 1 050 bénéficiaires, dont les 250 principaux responsables du Groupe, 100 cadres à hauts potentiels et 700 collaborateurs ayant eu des performances exceptionnelles. Le nombre d'options attribuées à un même bénéficiaire est fonction de son niveau hiérarchique et de sa performance individuelle.

Le plan 20 est destiné à mobiliser les principaux responsables du Groupe sur la réalisation du plan Schneider 2004. Il comprend 180 bénéficiaires.

Caractéristiques des options attribuées

Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des cours de Bourse précédant la date d'attribution par le Conseil d'Administration. En effet, il n'est pas consenti de décote sur cette moyenne.

Les options ont une durée de huit ans. Les options des plans 12 à 19 peuvent être levées à compter de la quatrième année suivant leur date d'attribution, sous réserve pour les bénéficiaires de conserver les actions souscrites ou acquises au nominatif jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans suivant la date d'attribution. Cependant, dans certains cas, elles peuvent être levées sans condition à partir de la troisième année. Les options du plan 20 peuvent être levées sans condition à partir de la quatrième année et, dans certains cas, à partir de la troisième année.

L'exercice des options attribuées dans le cadre des plans 11, 12, 14 à 18 et 20 est subordonné à l'atteinte d'objectifs de résultat, de création de valeur ou de chiffre d'affaires.

L'atteinte partielle de ces objectifs a conduit à l'annulation, en 2001, de 1 320 219 options au titre des plans 15, 16 et 17.

Renseignements relatifs aux options en cours

Situation au 31.12.2001

N° Plan	Date AG	Date CA	Type	Nbre d'options à lever au 31.12.00	Options exercées en 2001	Options annulées en 2001	Options attribuées en 2001	Nbre d'options à lever au 31.12.2001	Nbre de personnes concernées	Peuvent être exercées à compter du	Expire le	Prix en euros
9	29.06.93	07.04.95	S	501 300	25 100			476 200	31	07.04.00	07.04.03	24,93
10	29.06.93	07.04.95	S	219 830	45 450			174 380	131	07.04.00	07.04.03	24,93
11	27.06.95	13.06.96	S	495 900	78 755	5 200		411 945	215	13.06.01	13.06.04	35,37
12	27.06.95	24.01.97	S	1 295 000	23 000	21 000		1 251 000	47	24.01.00	24.01.04	35,67
13	27.06.95	10.06.97	S	693 900	2 300	6 000		685 600	252	10.06.00	10.06.04	44,52
14	27.06.95	28.01.98	A	1 026 200		12 000		1 014 200	272	28.01.01	28.01.05	50,77
15	27.06.95	22.12.98	A	60 000		13 392 (1)		46 608	1	22.12.01	22.12.05	50,86
16	27.06.95	01.04.99	A	1 257 800		262 327 (1)		995 473	317	01.04.02	01.04.07	50,73
17	27.06.95	01.04.99	A	2 123 100		1 044 500 (1)		1 078 600	490	01.04.02	01.04.07	50,73
18	06.05.99	24.03.00	A	1 421 200				1 421 200	964	24.03.03	23.03.08	65,88
19	06.05.99	04.04.01	S ou A*	-			1 557 850	1 557 850	1 050	04.04.05	04.04.09	68,80
20	06.05.99	12/12/01	S	-			1 600 000	1 600 000	180	12.12.04	12.12.09	51,76

* Le Conseil d'Administration devra fixer avant le 04 avril 2004 la nature des options : options de souscription ou options d'achat d'actions.

(1) Annulation résultant d'une atteinte partielle des objectifs (cf. supra).

Options attribuées et levées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux et les principaux bénéficiaires d'options

Options attribuées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux	Plan n° 19			Plan n° 20		
	Nbre d'options	Prix d'exercice	Échéance	Nbre d'options	Prix d'exercice	Échéance
M. Henri Lachmann	168 000	68,8	2010	100 000	51,76	2010
M. Jean-Paul Jacamon	37 500	68,8	2010			

Options levées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux	Nbre total d'options levées	Plan n° 9		Plan n° 10		Plan n° 11		Plan n° 12	
		Nbre d'options	Prix d'exercice	Nbre d'options	Prix d'exercice	Nbre d'options	Prix d'exercice	Nbre d'options	Prix d'exercice
M. Henri Lachmann	-	-	-	-	-	-	-	-	-
M. Jean-Paul Jacamon	41 320	5 600	24,92	8 200	24,92	7 520	35,37	20 000	35,67

Options consenties aux dix premiers salariés attributaires au cours de l'exercice et options levées par ces derniers	Nbre total d'options	Prix moyen pondéré	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 19	Plan n° 20
			Nbre d'options levées	Nbre d'options levées	Nbre d'options attribuées	Nbre d'options attribuées
Options attribuées	514 400	56,88			166 800	343 600
Options levées	2 650	31,89	880	1 770		

Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 11 juin 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des opérations d'achat d'actions.

En 2001, la société a racheté 1 670 920 actions au prix unitaire moyen de 44,27 euros. Les frais de négociation se sont élevés à 154 883 euros. Au 31 décembre 2001, la société détenait 9 463 240 de ses propres actions.

Bourse

En France, les actions de la société sont admises au Premier Marché de la Bourse de Paris au règlement mensuel. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur Euroclear 12 197.

L'action Schneider Electric SA fait partie de l'indice CAC 40 établi par Euronext.

Transactions des 18 derniers mois à Paris

Année	Mois	Nombre d'actions échangées (en milliers)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros)	
				Plus haut	Plus bas
2000	Septembre	12 698	974,98	85,80	69,00
	Octobre	14 459	1 015,61	77,20	62,70
	Novembre	11 451	833,59	77,10	69,10
	Décembre	10 078	780,55	81,75	70,25
2001	Janvier	39 169	2 755,97	79,20	63,10
	Février	23 045	1 242,06	58,00	48,75
	Mars	20 834	1 450,76	77,75	58,20
	Avril	15 214	1 056,51	76,95	61,05
	Mai	31 455	2 272,78	77,00	69,35
	Juin	27 119	1 786,70	72,30	60,50
	Juillet	23 049	1 398,80	66,00	56,70
	Août	21 483	1 376,38	67,35	59,50
	Septembre	36 404	1 677,72	62,20	38,10
	Octobre	34 357	1 449,50	46,50	39,41
	Novembre	24 894	1 245,78	57,20	43,30
	Décembre	14 052	750,09	58,15	49,49
Total 2001		302 938	18 277,21		
2002	Janvier	21 208	1 114,67	57,25	48,28
	Février	23 045	1 242,06	58,00	48,75

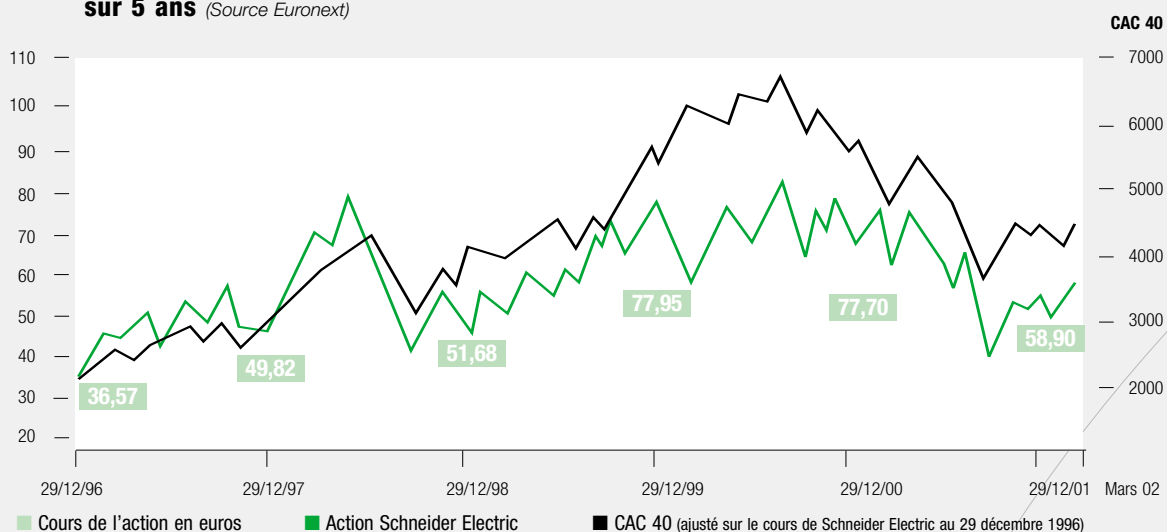
Historique sur 5 ans

	2001	2000	1999	1998	1997
Moyenne journalière des transactions à la Bourse de Paris :					
- en nombre de titres (en milliers)	1 206,92	528,64	590,42	517,23	472,89
- en millions d'euros	72,82	38,50	35,31	30,09	22,67
Cours extrêmes en Bourse (en euros) :					
- plus haut	79,20	85,80	78,00	80,65	59,15
- plus bas	38,10	57,35	44,40	39,10	35,67
Dernier cours de l'année (en euros)	54,00	77,70	77,95	51,68	49,82
Rendement global de l'action (en %)	3,61	3,09	2,58	3,34	2,98

Cours de l'action Schneider Electric SA/CAC 40.

➤ Evolution du cours de l'action

sur 5 ans (Source Euronext)



Monop

L'action Schneider Electric SA a été admise au Monop en date du 20 décembre 1996.

Obligations ne donnant pas accès au capital

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004, et, le 28 mai 1999, un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier. L'emprunt a été admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg code Sicovam 49 231.

Dans le cadre de son Euro Medium Term Notes programme du 21 décembre 1999, Schneider Electric SA a émis un emprunt obligataire de 450 millions d'euros au taux de 6,125 % remboursable en octobre 2007. Cet emprunt a été émis en deux tranches, l'une de 400 millions d'euros le 9 octobre 2000, l'autre de 50 millions d'euros le 10 octobre 2000. Il est divisé en 450 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale. Ces emprunts sont admis aux négociations sur les Bourses de Paris (Euronext) et de Luxembourg, code Euroclear 48 309.

➤ Politique d'information

Responsable de l'information

Antoine Giscard d'Estaing
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt
92500 Rueil-Malmaison
Tél. 01 41 29 71 34

Contacts

Toute information ou tout document peut être demandé à la Communication Financière à :
Sébastien Desarbres

Pour les investisseurs institutionnels et analyste financiers :

Tél. : 01 41 29 70 42

Fax : 01 41 29 71 42

Pour les actionnaires individuels :

Numéro Vert : 0 800 20 55 14

Fax : 01 41 29 71 42

Documentation

La société met à la disposition de ses actionnaires :

- le rapport annuel
 - la lettre aux actionnaires (quatre lettres par an),
 - des informations générales, économiques et financières sur le Groupe :
- sur un site Internet <http://www.schneider-electric.com>
 - les communiqués de Schneider Electric sont disponibles sur www.priine.com

Gouvernement d'Entreprise

Conseil d'Administration (au 26 février 2002)

Président-Directeur Général

Henri Lachmann

Entré en fonction : 1996

Expiration du mandat : 2005

63 ans.

Autres mandats :

Administrateur de Finaxa, et de diverses filiales du Groupe Axa, de Vivendi de l'ANSA et du CNRS, Membre du Conseil de Surveillance d'Axa et de Groupe Norbert Dentressangle.

Diplômé d'HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient, en 1971, Directeur Général, puis Président-Directeur Général, de 1981 à 1997, de la Financière Strafor, devenue Strafor Facom. Administrateur de Schneider Electric SA depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999. Henri Lachmann possède 12 000 actions Schneider Electric SA.

Administrateurs

René Barbier de La Serre

Entré en fonction : 2002

Expiration du mandat 2002

61 ans, Président-Directeur Général de la Continentale d'Entreprises

Autres mandats :

Administrateur du Crédit Lyonnais, de Fimalac, Nord-Est, Sanofi-Synthelabo et AOBA Life (Japon), Membre du Conseil de Surveillance de Pinault-Printemps-Redoute, de la Compagnie Financière Saint-Honoré et d'Euronext NV ; représentant permanent de la Compagnie Financière Saint-Honoré, au Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque.

Diplômé de l'École polytechnique et de l'Institut d'Études politiques de Paris, M. Barbier de la Serre entre à la Banque de l'Union européenne en 1963, dont il devient Directeur Adjoint avant de rejoindre en 1973 le Crédit Commercial de France, CCF. Il en deviendra Administrateur Directeur Général en 1987, puis Vice-Président-Directeur Général de 1993 à 1999. Parallèlement, il siège de 1988 à 1998 au Conseil des Marchés Financiers, anciennement dénommé

Conseil des Bourses de Valeurs, il en assure la présidence de 1994 à 1998 et, à ce titre, il fut membre du Collège de la Commission des Opérations de Bourse.

René Barbier de La Serre possède 1 000 actions Schneider Electric SA.

Claude Bébéar

Entré en fonction : 1986

Expiration du mandat : 2005

66 ans, Président du Conseil de Surveillance d'Axa et Président de Finaxa.

Autres mandats :

Administrateur de diverses sociétés du Groupe Axa dont Axa Financial, Administrateur de BNP-Paribas. Diplômé de l'École polytechnique, Claude Bébéar entre au Groupe Ancienne Mutuelle en 1958, qui adoptera le nom de Mutuelles Unies, puis Groupe Axa en 1984. En 1975, il en est nommé Président-Directeur Général. De fin 1996, date de la fusion avec l'UAP, à 2000, il assume les fonctions de Président du Directoire et du Comité exécutif du Groupe Axa, il est nommé Président du Conseil de Surveillance d'Axa en 2000. Claude Bébéar est Président du Comité de Rémunérations et de Nominations de Schneider Electric SA.

Claude Bébéar possède 250 actions Schneider Electric SA.

Daniel Bouton

Entré en fonction : 1995

Expiration du mandat : 2004

51 ans, Président-Directeur Général de la Société Générale.

Autres mandats :

Administrateur de Total Fina Elf SA et d'Arcelor, Membre du Conseil de Surveillance de Vivendi Environnement. Diplômé de l'École Nationale d'Administration et Inspecteur Général des Finances, Daniel Bouton a occupé plusieurs postes au ministère des Finances, dont celui de Directeur du Budget de 1988 à 1991. En 1991, il rejoint la Société Générale et il en devient Directeur Général en 1993, puis Président en 1997.

Daniel Bouton possède 250 actions Schneider Electric SA.

Thierry Breton *

Entré en fonction : 2000

Expiration du mandat : 2004

47 ans, Président-Directeur Général de Thomson SA et de Thomson multimedia.

Autres mandats :

Administrateur de Bouygues Telecom, du CNES et de La Poste (établissements publics), de Rhodia, de Dexia (société de droit belge), Membre du Conseil de Surveillance d'Axa.

Diplômé de Supélec, Thierry Breton, après avoir été Président de Forma Systèmes : 1981-1986, Conseiller auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargé de l'informatique et des technologies nouvelles, 1986-1988, Directeur Général du Téléport du Futuroscope de Poitiers : 1986-1990, Directeur Général du groupe CGI : 1990-1993, devient Président exécutif du groupe Bull, avant d'être nommé, en mars 1997, Président de Thomson SA et de Thomson multimedia.

Thierry Breton possède 370 actions Schneider Electric SA.

Alain Burq

Entré en fonction : 2000

Expiration du mandat : 2005

48 ans, Membre du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement "Schneider Actionariat".

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et titulaire d'un MBA de Wharton (Université de Pennsylvanie), Alain Burq rejoint le groupe Schneider en 1982. Depuis 2001, il est chargé de missions à la Direction des Services Corporate de Schneider Electric.

Alain Burq possède 250 actions Schneider Electric SA.

Jean-René Fourtou *

Entré en fonction : 1991

Expiration du mandat : 2005

62 ans, Vice-Président du Directoire d'Aventis.

Autres mandats :

Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Axa, et Administrateur de diverses filiales du groupe Axa dont Axa Financial Inc., Administrateur de La Poste, de Pernod-Ricard, de Rhodia, d'EADS, Vice-Président de la CCI.

Diplômé de l'École polytechnique, Jean-René Fourtou rejoint en 1963 l'organisation Bossard

et Michel, et devient Directeur Général de Bossard Consultants en 1972, puis Président de 1977 à 1986. En 1986, il devient Président de Rhône-Poulenc et, en 1999, Vice-Président-Directeur Général du Directoire d'Aventis à la suite de la fusion Rhône-Poulenc Hoechst.

Jean-René Fourtou possède 2 449 actions Schneider Electric SA.

Michel François-Poncet

Entré en fonction : 1986

Expiration du mandat : 2004

67 ans, Vice-Président du Conseil de BNP-Paribas.

Autres mandats :

Président de BNP-Paribas (Suisse), Vice-Président de Pargesa Holding SA (Suisse), Administrateur de LVMH, de Total Fina Elf SA, de Finaxa, d'Erbé (Belgique), de Power Corporation (Canada), de BNP Paribas UK Holdings Limited (Royaume-Uni), de Vittoria Assicurazioni (Italie), Membre du Conseil de Surveillance d'Axa.

Diplômé de l'Institut d'études politiques et de Harvard Business School, Michel François-Poncet entre en 1961 à la Banque Paribas et devient, en 1986, Président de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, puis, de 1990 à 1998, Président du Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas et, de 1998 à 2000, Président du Conseil de Surveillance de Paribas. En 2000, il est nommé Vice-Président Directeur Général de BNP-Paribas. Michel François-Poncet possède 300 actions Schneider Electric SA.

Hans Friderichs *

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2005

70 ans, Administrateur de sociétés.

Autres mandats :

Président du Conseil de Surveillance de Goldman Sachs Investment Management GmbH, de Leica Camera AG, de Swatch Deutschland GmbH, Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Adidas-Salomon AG.

De nationalité allemande, diplômé en Droit et Docteur en Sciences Politiques, Hans Friderichs s'est très vite consacré à la politique au sein du FDP (Parti démocratique libre), dont il sera le Président Adjoint de 1974 à 1977. Il est membre du Parlement fédéral de 1965 à 1969, puis Secrétaire d'État au

* Administrateur indépendant au sens du rapport Viénot.

ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de l'Environnement du Land Rhénanie-Palatinat et, en 1972, Ministre fédéral de l'Économie. Il quitte le Cabinet fédéral en 1977 et entre au Directoire de la Dresdner Bank AG en 1978. En 1985, il devient consultant et administrateur de sociétés.

Hans Friderichs possède 500 actions Schneider Electric SA.

James F. Hardymon *

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2004

66 ans, Administrateur de sociétés.

Autres mandats :

Administrateur d'Air Products & Chemicals Inc., d'American Standard Inc., de Circuit City Stores Inc., de Fleet Boston Financial Group, de Lexmark International Inc., Membre du Conseil de Surveillance de Investicorp International, Inc et Proudfoot Consulting Company.

De nationalité américaine, James F. Hardymon, diplômé en ingénierie de l'université du Kentucky, a fait l'essentiel de sa carrière chez Emerson Electric Co., société au sein de laquelle il a occupé de nombreuses fonctions avant d'en être Administrateur et Directeur Général. En 1989 il rejoint la société américaine Textron Inc., de renommée mondiale dans l'aéronautique et les automatismes ; il en sera le Président-Directeur Général de janvier 1993 à janvier 1999.

James F. Hardymon possède 1 247 actions Schneider Electric SA.

Willy R. Kissling *

Entré en fonction : 2001

Expiration du mandat : 2002

57 ans, Président-Directeur Général d'Unaxis Corporation.

Autres mandats :

Président du Conseil d'Administration des Grand Hotels Bad Ragaz AG, Vice-Président de Forbo Holding AG (revêtements de sol, bandes de transport, colles) et de SIG Holding Ltd (machines et systèmes d'emballage), Administrateur de Holcim Ltd (ciment) et de la Chambre de Commerce Americano-Suisse.

De nationalité suisse, M. Kissling est diplômé de l'université de Berne et de Harvard. Après un début de carrière chez Amiantus Corporation, il rejoint en 1978 le Groupe Rigips (fabricant de plaques de

plâtre), dont il devient membre du Comité exécutif en 1981, puis Président.

De 1987 à 1996, il est Président-Directeur Général de Landis & Gyr Corporation, société spécialisée dans les services, systèmes et équipements pour les techniques du bâtiment, les entreprises d'électricité et les moyens de paiement pour les opérateurs de publiphones.

En 1998 M. Kissling devient Président d'Unaxis Corporation.

Willy R. Kissling possède 250 actions Schneider Electric SA.

Gérard de La Martinière

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2004

58 ans, Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie du Groupe Axa.

Autres mandats :

Membre du Directoire d'Axa, Administrateur Directeur Général de Finaxa, Administrateur ou Président de diverses filiales du groupe Axa, dont la Compagnie Financière de Paris et les Ateliers de Construction du Nord de la France ANF, Administrateur du Crédit Lyonnais.

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière a occupé plusieurs postes au ministère des Finances, puis a été Secrétaire Général de la Commission des Opérations de Bourse et Directeur Général de la Société des Bourses françaises, avant de rejoindre en 1989 le Groupe Axa dont il a été nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions centrales en 1993 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000.

Gérard de La Martinière possède 606 actions Schneider Electric SA.

James Ross *

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2003

62 ans, Président de National Grid Group.

Autres mandats :

Président de Littlewoods Plc., Administrateur de McGraw-Hill Inc., de Datacard Inc.

De nationalité britannique, diplômé de l'université d'Oxford, James Ross rejoint en 1959 le Groupe BP, au sein duquel il occupera diverses fonctions avant d'en devenir, en 1991, un Managing Director. De 1992 à 1995, il est Directeur Général de Cable & Wireless Plc.

James Ross possède 300 actions Schneider Electric SA.

Piero Sierra *

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2003

66 ans, Conseiller d'Administration des sociétés internationales du groupe Pirelli SpA (Milan).

De nationalité italienne, diplômé es lettres de l'université de Lyon, Piero Sierra rejoint en 1962 le groupe Pirelli, au sein duquel il effectue sa carrière en occupant des fonctions de direction, tant en Italie qu'à l'étranger, avant de devenir, de 1991 à 1995, Administrateur délégué et Directeur Général de Pirelli SpA.

Piero Sierra possède 500 actions Schneider Electric SA.

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

La nomination ou le renouvellement du mandat des administrateurs est proposé par le Comité de Rémunérations et de Nominations.

Conformément aux recommandations du rapport Viénot, le nombre d'administrateurs indépendants est supérieur au tiers, sept administrateurs sur quatorze. En outre, dans sa composition, il fait une large place aux étrangers, puisqu'il comprend cinq administrateurs étrangers. Un administrateur représente les actionnaires salariés. L'âge moyen des administrateurs est de 60 ans.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, qui avait prévu de se réunir à six reprises au cours de l'année 2001, a tenu en définitive dix réunions. La durée des ses réunions est en moyenne de deux heures. Il a consacré l'essentiel de ses travaux à l'examen du projet de rapprochement Schneider-Legrand, des comptes et du Gouvernement d'Entreprise.

Le projet de rapprochement Schneider-Legrand a été à l'ordre du jour de chacune de ses réunions, mais six réunions lui auront été principalement consacrées. Pour l'éclairer dans ses choix et décisions sur ce dossier, le Conseil d'Administration a auditionné des experts.

Sur le rapport du Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2000 et examiné les comptes du 1^{er} semestre 2001.

En ce qui concerne le Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration a, notamment sur le rapport du Comité de Rémunérations et de Nominations, décidé de supprimer la fonction de Directeur Général, de coopter M. Willy R. Kissling, comme Administrateur étranger et indépendant (Conseil du 12 décembre 2001) et M. René Barbier de La Serre (Conseil du 26 février 2002). Le Conseil a pris acte de la démission de MM. Jean-Paul Jacamon et Didier Pineau-Valencienne (Conseil du 19 octobre 2001). Le Conseil a examiné le bilan annuel de son activité en 2000.

Schneider Electric a adopté un code de déontologie qui a pour objet de prévenir les délits d'initiés et dont les dispositions s'imposent aux administrateurs et aux salariés du Groupe. En vertu de ses dispositions, les administrateurs, comme les salariés concernés du Groupe, doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques. En outre, ils ne peuvent intervenir sur l'action Schneider Electric SA pendant les trente jours qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels et ils ne peuvent réaliser d'opérations de type spéculatif sur l'action Schneider Electric SA (opérations à découvert, intervention sur les options et warrants, achats et ventes dans un délai inférieur à quatre mois).

Les administrateurs et mandataires sociaux détiennent 0,008 % du capital et des droits de vote de la Société. Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

Aucun prêt ou garantie n'ont été conclus par la société avec ses mandataires sociaux.

* Administrateur indépendant au sens du rapport Viénot.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a défini dans un règlement les fonctions et missions de ses deux comités : le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations et de Nominations. Leurs membres sont désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunérations et de Nominations.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit était composé, au cours de l'exercice 2001, de :

MM. Gérard de La Martinière, Président,
Piero Sierra.

Il est actuellement composé de :

MM. Gérard de La Martinière, Président,
René Barbier de La Serre,
Piero Sierra.

Le Comité d'Audit a pour missions :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- de procéder à l'examen du champ d'intervention des Commissaires aux comptes et des résultats de leurs vérifications ;
- de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner le programme d'audit interne retenu et la synthèse globale des rapports produits à l'issue des audits effectués ;
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration ;
- de présenter au Conseil le résultat de ces missions et des suites que le Comité propose de leur donner.

En 2001, le Comité d'Audit s'est réuni à trois reprises, sous la présidence de son Président, M. Gérard de La Martinière. Le taux de participation de ses membres a été de 100 %. Ses travaux ont porté sur l'examen des comptes annuels et des résultats semestriels, l'activité de l'audit interne, la cotation de l'action Schneider Electric SA à New York, les honoraires versés par le Groupe aux réseaux des Commissaires aux comptes. Le Comité d'Audit a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration des 28 février, 18 septembre et 12 décembre 2001.

Il a été également chargé par le Conseil d'Administration de procéder à la relecture "*post mortem*" du projet de rapprochement Schneider-Legrand, et plus particulièrement du processus de notification et de négociation avec la Commission, au titre du contrôle communautaire des concentrations. Dans le cadre de cette mission, les membres du Comité d'Audit ont effectué d'importantes diligences qui les ont conduit, notamment, à prendre connaissance des principales pièces du dossier et de la procédure de notification à Bruxelles, ainsi qu'à auditionner les responsables du dossier au sein de Schneider Electric et les avocats du Groupe. Il a présenté son rapport au Conseil d'Administration du 12 décembre.

Comité de Rémunérations et de Nominations

Le Comité de Rémunérations et de Nominations était composé jusqu'au 19 octobre 2001 :

MM. Claude Bébéar, Président,
Jean-René Fourtou,
Michel François-Poncet,
Henri Lachmann,
Didier Pineau-Valencienne.

Il est actuellement composé de :

MM. Claude Bébéar, Président,
Jean-René Fourtou,
Michel François-Poncet,
Henri Lachmann.

Le Comité est informé de la politique salariale du Groupe, notamment celle menée à l'égard des dirigeants. Il examine les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actionnariat salarié qui sont arrêtés par le Conseil. Il fait des propositions au Conseil d'Administration sur la rémunération des mandataires sociaux, les nominations d'administrateurs et de membres des Comités. En 2001, il a ainsi proposé au Conseil d'Administration de supprimer la fonction de Direction Générale et de coopter M. Willy R. Kissling comme administrateur.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations s'est réuni à quatre reprises ; le taux de participation de ses membres a été de 84 % ; il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration des 28 février, 19 octobre, 12 décembre 2001.

Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et dirigeants

Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations fait des propositions au Conseil d'Administration pour la rémunération des mandataires sociaux. Il examine en outre les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe, et plus particulièrement celles des membres du Comité Exécutif.

Depuis la réorganisation du Groupe, intervenue en octobre 2001, la Direction du Groupe est constituée du Comité Exécutif, présidé par M. Henri Lachmann et qui comprend huit autres membres.

Leur rémunération est composée d'une part fixe et d'une part variable exprimée en pourcentage de la rémunération fixe.

Le total de chacune de ces rémunérations est déterminé pour être compétitif par rapport aux rémunérations des dirigeants de groupes industriels comparables de leurs pays. Les analyses et comparaisons sont réalisées par des cabinets de consultants internationaux spécialisés.

Le montant de la part variable est fonction du degré d'atteinte d'objectifs fixés en début d'année. Elle a ainsi un caractère aléatoire marqué ; elle peut varier dans des proportions importantes selon le niveau de réalisation des objectifs.

Ces objectifs sont des données issues des comptes consolidés (chiffres d'affaires et résultat net avant goodwill), mais ils comprennent également des éléments quantitatifs relatifs à l'entité dont le bénéficiaire a la responsabilité ou des éléments qualitatifs individualisés.

La part variable est versée après l'arrêté des comptes de l'exercice au titre duquel elle est attribuée.

Afin d'impliquer plus étroitement les dirigeants dans la croissance et le développement de Schneider Electric, la politique de rémunération des dirigeants

est d'avoir, par rapport aux autres groupes industriels, une part variable représentant un pourcentage plus important de la rémunération globale.

Par ailleurs, les membres du Comité Exécutif et les mandataires sociaux sont bénéficiaires des plans d'option.

Rémunérations versées à la Direction en 2001

Le montant total des rémunérations brutes versées par les sociétés du Groupe aux membres du Comité Exécutif, y compris les avantages en nature, s'est élevé à 8,0 millions d'euros dont 3,4 millions d'euros au titre de la part variable.

Le montant indiqué ci-dessus comprend la part fixe de la rémunération et les avantages en nature des membres du Comité Exécutif versés en 2001, ainsi que la part variable versée en 2001 au titre de l'année 2000.

Le montant de la part variable a été établi en fonction de trois critères financiers Groupe et d'objectifs individuels, quantitatifs ou qualitatifs, relatifs à l'entité dont le bénéficiaire a la responsabilité.

Les trois critères financiers Groupe étaient :

- la progression du bénéfice net par action qui a été de +26,9 % entre 1999 et 2000,
- la progression du chiffre d'affaires qui a été de +6,9 % entre 1999 et 2000 (hors effet parité et en excluant les sociétés acquises après le 1^{er} janvier 2000 du chiffre d'affaires de référence pour 2000),
- la progression du cours de l'action Schneider Electric par rapport à un indice de référence composé de sociétés industrielles européennes qui a été de -0,09 %.

Le montant total des rémunérations indiqué ci-dessus concerne toutes les personnes qui ont fait partie du Comité Exécutif en 2001 pour la période pendant laquelle elles en ont été membres : un des membres a quitté le Comité Exécutif le 19 janvier 2001 et Monsieur Jean-Paul Jacamon le 19 octobre 2001.

Rémunérations individuelles des mandataires sociaux versées en 2001

Les rémunérations individuelles versées par les sociétés du Groupe, y compris les jetons de présence, sont les suivantes :

M. Henri Lachmann	Rémunération versée en 2001 : - part fixe et avantages en nature : 735,6 k€ - jetons de présence : 53,7 k€ - part variable : 947,6 k€ (au titre des années 1999 et 2000)
M. Jean-Paul Jacamon	Rémunération versée en 2001 : - part fixe et avantages en nature : 386,4 k€ - jetons de présence : 30,7 k€ - part variable : 628,4 k€ (au titre des années 1999 et 2000)

Rémunération des administrateurs

En ce qui concerne la rémunération des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2001 a fixé à 640 000 euros le montant annuel maximum des jetons de présence ; le Conseil d'Administration a décidé de les répartir selon les modalités suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer un demi-jeton de présence ;
- chacun des membres du Conseil appartenant à un Comité se voit allouer un demi-jeton supplémentaire ;
- le solde des jetons de présence est réparti entre les membres du Conseil en fonction de leur présence aux réunions du Conseil d'Administration.

En application de ces règles, les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2001 se sont élevés à 532 783 euros.

Les jetons de présence et autres rémunérations

Administrateurs	Montant des jetons de présence* (en milliers d'euros)	Autres rémunérations
Claude Bébéar	37,4	–
Daniel Bouton	33,7	–
Thierry Breton	36,1	–
Alain Burq ⁽¹⁾	–	118,3
Jean-René Fourtou	51,3	–
Michel François-Poncet	49	–
Hans Friderichs	33,7	–
James Franklin Hardymon	33,7	–
Willy R. Kissling	–	–
Gérard de La Martinière	49	–
Didier Pineau-Valencienne	45,9	445,0 ⁽²⁾
James Ross	26,2	–
Piero Sierra	51,3	–

* Jetons de présence versés au début de l'année en 2002 au titre de l'année 2001.

(1) M. Alain Burq renonce à la perception de ses jetons de présence. Il est lié par un contrat de travail avec Schneider Electric Industries SA, au titre duquel il perçoit une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable (bonus et intéressement).

(2) Allocations de retraite différentielle.

Conventions réglementées

(Cf. rapport spécial des Commissaires aux comptes). Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2001 ou depuis sa clôture.

➤ Litiges et autres faits exceptionnels

Schneider Electric SA a reçu le 9 août 2001, dans le cadre de l'offre publique d'échange initiée sur les actions ordinaires et les actions à dividende prioritaire de Legrand, 98,1 % du capital de cette société. Par décision du 10 octobre 2001, la Commission européenne a déclaré, en application de l'article 8.3 du règlement communautaire sur le contrôle des concentrations, le rapprochement Schneider-Legrand incompatible avec le marché commun. Par une décision, du 30 janvier 2002, prise en application de l'article 8.4 du même règlement, la Commission a ordonné à Schneider Electric SA de se séparer de Legrand, Schneider Electric SA est libre du choix des modalités de séparation. Aussi celle-ci pourra être réalisée par voie de cession, à un industriel, ou à des financiers, d'offre publique de vente des titres Legrand détenus par Schneider Electric SA, de scission de Schneider Electric SA. Schneider Electric SA a déposé un recours contre les décisions de la Commission.

Schneider Electric SA a couvert certains risques liés essentiellement à des contrats et grands projets à l'occasion de la cession de Spie Batignolles. Ces risques ont été, pour l'essentiel, clôturés dans le courant de l'exercice 1997. Les risques subsistants ont fait l'objet d'estimations et ont été couverts par provisions au mieux de la connaissance de leurs impacts financiers attendus.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige connus à ce jour qui pourraient avoir une incidence sensible sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

➤ Contrôle

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Commissaires aux comptes titulaires		
Barbier Frinault et Autres / Andersen, 41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par MM. Aldo Cardoso et Pierre Jouanne	1992	2004
Befec - Price Waterhouse, Tour AIG - Cedex 105 - 92908 Paris-La Défense 2 représenté par Mme Pascale Chastaing-Doblin et M. Daniel Chauveau	1995	2004
Commissaires aux comptes suppléants		
Jean de Gaulle, 6, rue de Buzenval - 92210 Saint-Cloud	1995	2004
Dominique Paul, 5, rue Alfred-de-Vigny - 75008 Paris	1995	2004

➤ Droits et obligations des actionnaires

a) Assemblées Générales (article 18 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, peut assister aux Assemblées.

Il est convoqué directement par la société si ses actions sont nominatives ; il reçoit la convocation par l'intermédiaire de son dépositaire si elles sont au porteur. Dans les deux cas, il doit prouver sa qualité d'actionnaire au moment de l'Assemblée.

Cette preuve est constituée :

- si ses actions sont nominatives, par leur inscription en compte cinq jours au moins avant l'Assemblée ;
- si ses actions sont au porteur, en déposant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation et au plus tard cinq jours avant l'Assemblée, une attestation d'immobilisation établie par son dépositaire et constatant l'indisponibilité de ses actions. Le Conseil a la faculté de réduire ces délais jusqu'à la date de l'Assemblée.

L'Assemblée peut se réunir au siège social ou en tout autre lieu fixé dans la convocation.

b) Droits de vote (article 19 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède :
1/ un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de quatre à deux ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995 ;

2/ en Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans qu'il y ait lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la Société. Le Conseil d'Administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

c) Affectation du résultat (article 21 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le dit fonds atteint une somme égale au 1/10^e du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième) ;
- réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau ;
- distribution du solde sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en espèces ou en actions nouvelles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'État conformément à la loi.

d) Franchissement de seuils statutaires (article 7 des statuts)

Indépendamment des obligations de déclaration de franchissement de seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total des actions ou des droits de vote de la société, ou un multiple de cette fraction, est tenue de le notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil.

En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration, à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

Ces dispositions résultent des Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 1995 et 5 mai 2000.

e) Titres au porteur identifiables (article 7.3 des statuts)

La société peut à tout moment demander à Euroclear l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote.

Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 2000.

Rapport d'activité

L'année 2001 a été marquée par un fort ralentissement de l'économie mondiale, le plus violent depuis 1982. Les États-Unis sont le point de départ de ce retournement, et la cause en est en grande partie le surinvestissement des entreprises les années passées, et notamment en 2000. En effet, après neuf années de forte croissance de l'économie et des investissements, les entreprises américaines n'avaient pas perçu les signes de ralentissement de leurs marchés finaux et ont encore accéléré, excessivement, leurs dépenses en capital productif et leurs stocks en 2000.

En 2001, le ralentissement des profits, consécutif aux effets de la hausse du prix du pétrole, des salaires réels et du ralentissement de la demande, ont conduit les entreprises américaines à diminuer fortement leurs investissements et leurs niveaux de stocks dès le début de l'année, afin de redresser leur marge d'exploitation. Les événements du 11 septembre n'ont fait qu'inciter les entreprises à poursuivre leurs efforts dans ce domaine.

La récession américaine a rapidement impacté les autres zones du monde, et en premier lieu, les pays dépendant fortement des importations américaines : le Mexique, le Canada, l'Asie. La Chine, qui a poursuivi une forte croissance, fait figure d'exception.

L'Amérique latine a éprouvé de fortes difficultés en 2001 pour des raisons largement indépendantes de la conjoncture mondiale. L'Argentine, handicapée par l'arrimage de sa monnaie au dollar et des taux d'intérêt prohibitifs, a connu une récession pour la troisième année consécutive. Le Brésil a dû faire face à des restrictions énergétiques qui ont freiné sa production industrielle.

L'Europe n'est pas restée à l'abri de ce contexte international si défavorable. Le secteur industriel, particulièrement exposé au commerce international, a vu sa production se contracter peu de temps après le début de la récession américaine. En revanche, le marché du Bâtiment a bien résisté, poursuivant sa croissance durant 2001.

Malgré une baisse de ses marchés au niveau global en 2001, Schneider Electric est parvenu à quasiment maintenir son chiffre d'affaires au niveau de 2000 à périmètre constant.

Au 31 décembre 2001, le chiffre d'affaires consolidé de **Schneider Electric** pour l'ensemble de l'année atteint **9,83 milliards d'euros**, en progression de +1,4 % par rapport à la période équivalente de 2000. À périmètre et changes constants, le chiffre d'affaires a baissé de 0,4 %.

Cette légère croissance sur l'ensemble de l'année, conforme à ce que Schneider Electric avait annoncé, témoigne de la capacité de résistance du Groupe qui, comme l'ensemble de ses concurrents, a dû faire face à une nette dégradation de la conjoncture au quatrième trimestre, particulièrement aux États-Unis. En excluant la production de l'activité du Groupe en Amérique du Nord, la progression des ventes sur l'ensemble de l'année atteint + 4,6 % à périmètre et changes constants.

La comparaison du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2001 à celui de la même période en 2000 (-7,9 %) est pénalisée par le niveau élevé des facturations en fin d'année 2000.

Les évolutions par zone géographique sont les suivantes :

Chiffre d'affaires	Évolutions	Évolutions	
	au 31.12.2001 (en milliards d'euros)	à données courantes	à données constantes
Europe	3,42	+ 7,7 %	+ 2,8 %
France	1,48	- 1,7 %	- 1,7 %
Amérique du Nord	3,04	- 6,2 %	- 10,3 %
Reste du Monde	1,89	+ 6,6 %	+ 13,2 %
Total	9,83	+ 1,4 %	- 0,4 %

La variation du chiffre d'affaires à fin décembre 2001 fait apparaître la solidité des positions du Groupe en Europe et dans les pays émergents. La récession en Amérique du Nord - particulièrement au cours du second semestre - affecte l'activité du dernier trimestre 2001.

Europe (hors France) Avec des croissances respectives proches de + 9 % et + 19 %, les zones Ibérique et Europe de l'Est continuent de constituer des moteurs de croissance importants. Le quatrième trimestre est marqué par un ralentissement de l'activité en Allemagne.

France Le chiffre d'affaires réalisé sur l'ensemble de l'année a diminué de 1,7 % par rapport à l'an dernier. Cette baisse s'explique, d'une part, par la contraction progressive de la demande et, d'autre part, par la réduction des stocks de nos distributeurs.

Amérique du Nord Les ventes réalisées au cours du dernier trimestre 2001 sont en retrait de 18 % par rapport à celles de la même période en 2000. Cette très sensible baisse de l'activité s'explique par la poursuite de la détérioration des marchés de l'investissement industriel et du bâtiment non résidentiel.

Reste du monde Dans un contexte macro-économique perturbé, la croissance des ventes du Groupe dans le reste du monde reste remarquable sur l'ensemble de l'année et atteint + 13,2 %. Si un ralentissement de l'activité s'observe au cours du dernier trimestre, la Chine continue néanmoins d'enregistrer de très fortes performances - avec une croissance des ventes sur l'année supérieure à 20 %.

Malgré des marchés moins bien orientés en 2001, Schneider Electric a démontré une forte capacité de résistance grâce à la qualité de son offre de produits, la force de ses marques et sa présence dans des zones en croissance.

Les faits marquants en 2001

Projet de rapprochement avec Legrand

Schneider Electric a initié, le 15 janvier 2001, un projet de rapprochement avec Legrand, dans le cadre d'une offre publique d'échange amicale portant sur les titres de cette société.

Cette offre a été contestée par des porteurs à dividende prioritaire qui ont déposé un recours devant la Cour d'appel de Paris. À la suite de la décision de la Cour du 3 mai 2001, annulant la recevabilité de l'offre publique, Schneider Electric a amélioré les termes de son offre aux porteurs d'actions à dividende prioritaire.

À l'issue de l'offre publique, clôturée le 25 juillet 2001, Schneider Electric a acquis plus de 98 % du capital de Legrand.

Cependant, la Commission européenne a déclaré, le 10 octobre 2001, le rapprochement de Schneider et de Legrand incompatible avec le marché commun, mettant ainsi fin à un projet de grande valeur stratégique et industrielle qui tendait à créer une entreprise européenne leader mondial dans son secteur.

La Commission a ordonné, le 30 janvier 2002, la séparation des deux entreprises.

Programme Schneider 2000+

■ Schneider 2000+ (1999-2001) a été globalement un succès. La majorité des objectifs ont été atteints dès l'année 2000. La marge opérationnelle, en 2001, s'est élevée à 11,4 % du CA. En trois ans, nos coûts de structure ont été ramenés de 43,2 % à 39,2 % du CA, ce qui représente une économie de 373 millions d'euros pour un objectif fixé à 305 millions d'euros.

Renforcement de l'offre et couverture géographique

Distribution électrique

- MGE UPS Systems, leader mondial des onduleurs, dont Schneider Electric détient 32 %, inaugure une deuxième **usine en Chine**. Située à Shanghai, elle est dédiée à la fabrication d'**onduleurs de moyenne puissance** pour les marchés d'Asie et du Pacifique.
- Schneider Electric a signé deux nouveaux joint-ventures en Chine dédiés aux disjoncteurs Basse Tension :
 - Schneider Suzhou Drives (SSD) : Speed drives ;
 - Schneider Electrical Devices Dongguan (SEDD) : wiring devices ;soit onze joint-ventures au total dans ce pays.
- **Easyplug**, créée avec **Thomson multimedia**, lance ses premiers produits utilisant la technologie **des Courants Porteurs de Ligne** pour des applications **grand public** : ADSL, vidéo, Internet, TV interactive, home automation.
- Schneider Electric signe un accord pour prendre le contrôle de la société **néozélandaise** PDL Holdings Ltd. Spécialiste des équipements **de distribution électrique** ultraterminale et des **variateurs de vitesse** de forte puissance, elle réalise un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros dans une vingtaine de pays.

Automatismes et contrôle industriel

- **Schneider Toshiba Inverter**, créée avec Toshiba Corporation, inaugure ses **usines** de Pacy-sur-Eure en **France** et de Mié au **Japon**. Elles sont dédiées à la production de **variateurs de vitesse industriels** pour les marchés de l'industrie et du bâtiment.
- Le Groupe conclut une **alliance** stratégique internationale avec **Adroit Technologies** dans les domaines de l'**automation** et du **contrôle industriel**. L'objectif est de développer une offre industrielle complète et très compétitive. Ce partenariat se concrétise par la création d'un **centre de recherche** et de développement technique commun en Afrique.

Alliances, accords, partenariats

- Schneider Electric, Rhodia, Thomson multimedia et Usinor créent **KeyMRO**, une société mondiale spécialisée dans la **négociation d'achats** hors production **via Internet**. C'est la première fois que des industriels créent, pour des industriels, une société d'achats qui n'est pas une place de marché.
- Schneider Electric, EDF et l'Institut national Polytechnique de Grenoble **s'associent** dans un Groupement d'Intérêt Economique baptisé IDEA -

Inventer la Distribution Électrique de l'Avenir.

Principaux domaines de **recherche** : la production d'électricité répartie, le stockage de l'électricité, l'alimentation sécurisée.

- Schneider Electric signe un **accord-cadre** avec le Ministère français de l'**Éducation nationale** pour renforcer leur partenariat en matière de **formations professionnelles** initiales et continues et le développer dans les régions.
- Schneider Electric **s'allie à TNI** (Techniques Nouvelles d'Informatique), l'un des premiers fournisseurs d'outils de conception et de simulation de **systèmes automatisés**, pour offrir une **solution complète** de développement d'applications d'automation industrielle.

Une nouvelle organisation plus réactive

- Schneider Electric adopte une **nouvelle organisation**, avec un Comité Exécutif resserré, pour accroître sa réactivité et son orientation client. Elle comporte **trois Divisions Opérationnelles** (Europe, Amérique du Nord et Internationale), **deux Directions Centrales** (Stratégie et Développement des Marchés et Développements - Industrie), **deux Directions Fonctionnelles** (Finances - Contrôle de Gestion et Ressources humaines - Communication).

Perspectives 2002

En 2001, la dégradation des marchés de Schneider Electric a conduit à une baisse progressive de l'activité, générant une sensible contraction du chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2001.

L'activité des deux premiers mois de l'année 2002 ne fait pas apparaître de rupture par rapport à la tendance observée sur les derniers mois de l'année 2001. Les indicateurs économiques des marchés de Schneider Electric semblent néanmoins écarter la perspective d'une poursuite de la dégradation de la conjoncture en 2002.

Compte tenu de ces éléments, l'exercice en cours devrait se traduire par une stabilité de l'activité dans des marchés en légère décroissance.

Le Groupe poursuivra ses mesures d'adaptation à l'environnement économique, notamment en Europe, aux États-Unis et dans les activités d'automatismes industriels, et vise une légère progression de son résultat opérationnel.

L'année 2002 sera marquée par le désengagement de Legrand, imposé par la décision de la Commission européenne. Il pourra prendre la forme d'une cession, d'une remise en Bourse des actions Legrand ou bien d'une scission de Schneider Electric SA.

➤ Recherche et Développement

Avec 512 M€ investis en R&D (plus de 5 % du CA) en 2001, Schneider Electric place la maîtrise technologique et l'innovation au cœur de la performance de son offre, pour accélérer sa croissance et garantir sa rentabilité.

Ces efforts d'Innovation visent à inventer de nouvelles offres pour de nouveaux marchés – comme celui de la microgénération, de la communication VDI, du bâtiment intelligent ou encore de l'usine transparente –, maîtriser de nouvelles technologies ou processus de fabrication et assemblage, dans les matériaux, la mécanique, l'électronique, enrichir les fonctionnalités des produits en intégrant toujours plus de logiciels et d'intelligence.

Ces recherches permettent d'accélérer les cycles de renouvellement des gammes de produits : en 2000-2001, douze familles de produits renouvelées représentent près de 20 % du chiffre d'affaires ; ainsi l'offre OsiConcept renouvelle la gamme complète de détecteurs par des détecteurs innovants et plus simples à installer car plus "intelligents" et versatiles grâce à leur autoconfiguration.

Une part importante de la R&D est également consacrée à l'amélioration des produits existants, pour en améliorer la fiabilité tout en réduisant les coûts de production.

L'effort de brevets est resté soutenu, avec 121 brevets déposés en 2001 dans le monde ; la valorisation de ce portefeuille a été entreprise pour générer des revenus récurrents de propriété intellectuelle pour Schneider Electric.

Les équipes R&D de Schneider Electric s'appuient sur un large réseau de partenaires pour exécuter ces programmes laboratoires universitaires ou industriels, fournisseurs, start-up technologiques, en particulier celles dans lesquelles a investi Schneider Electric Ventures.

L'internationalisation et la globalisation des moyens R&D s'est poursuivie en 2001 : création d'un laboratoire de Recherche Groupe aux États-Unis, renforcement des équipes techniques en Chine.

➤ Environnement

Schneider Electric intensifie ses efforts pour préserver l'environnement.

La réduction des consommations de ressources naturelles, la maîtrise de la consommation électrique et la recyclabilité des produits sont intégrés à la gestion des sites de production, et ce, dès la conception des produits.

À fin 2001, 105 usines du Groupe dans vingt pays sont certifiées ISO 14001.

C'est une démarche qui s'accompagne d'importants efforts d'information et de formation ; un intranet, ouvert à tous les collaborateurs dans le monde rassemble l'ensemble des informations en matière de réglementation, de matériaux et de meilleures pratiques. Schneider Electric s'appuie également sur un guide décrivant les procédés qui font appel aux Meilleures Techniques Disponibles. La recherche et les achats sont associés à cette démarche.

Une équipe en direction centrale est chargée de définir la politique, pour les produits et le process, de fixer les objectifs et de veiller aux respects par l'entreprise des contraintes réglementaires.

Ces spécialistes s'appuient sur un réseau de correspondants dans les départements produits et dans les sites de production pour mettre en œuvre les actions et former les collaborateurs.

Les acheteurs sont notamment formés à évaluer la capacité de management environnemental des fournisseurs et de leur process.

Schneider Electric participe activement à l'étude des filières de recyclage, et notamment au projet pilote ELEN, en France, pour définir des solutions économiques de collecte et de valorisation de produits électriques et électroniques en fin de vie.

➤ Informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché

Les informations présentées ci-après comprennent certaines prévisions qui, par définition, comportent des risques et incertitudes liés notamment à des évolutions inattendues des taux de change ou d'intérêt ainsi qu'à des fluctuations du niveau des risques de marché auxquels le Groupe est exposé. Les résultats réels peuvent ainsi différer de ces prévisions.

Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont liés à l'évolution des taux d'intérêt et aux fluctuations des taux de change et des cours des métaux. Ces risques sont gérés à l'aide d'instruments financiers dérivés qui sont généralement structurés pour assurer la couverture du risque sous-jacent lié à des transactions, des créances, des dettes ou des engagements spécifiques.

La gestion des risques est assurée de façon centralisée par la Direction de la Trésorerie, dont la mission consiste à contribuer à la réduction des risques sous-jacents. La Direction de la Trésorerie ne doit pas augmenter ces risques en procédant à des opérations spéculatives. Des plafonds de risque ont

été fixés pour chaque catégorie de risques, chaque trader et chaque type d'instruments financiers.

Gestion de la trésorerie

Le Groupe a mis en place un système de centralisation de la trésorerie de l'ensemble des entités opérationnelles dans la zone euro, en Suisse, au Royaume-Uni, dans les pays nordiques et en Hongrie. Les besoins de trésorerie à court terme de ces entités sont couverts par l'émission, au niveau du Groupe, de billets de trésorerie et de bons à moyen terme. Les billets de trésorerie sont émis à taux fixe ; en fonction des conditions sur les marchés financiers, une partie de l'endettement à taux fixe peut être convertie en dette à taux variable. En outre, des swaps sont utilisés pour convertir les emprunts en euros en emprunts dans les différentes devises.

Afin de pouvoir disposer de la trésorerie requise en temps voulu, le Groupe a mis en place un programme d'émission de billets de trésorerie de 2 milliards d'euros, des facilités bancaires d'un montant total de 750 millions d'euros, ainsi qu'un programme d'émission de bons à moyen terme de 2,9 milliards d'euros. Au 31 décembre 2001, les tirages en euros, sur ces facilités de crédit s'élevaient à 900 millions d'euros dont 657 millions d'euros en billets de trésorerie.

La Direction de la Trésorerie peut être amenée à conserver un excédent de trésorerie à très court terme, provoqué par des gaps d'échéance à court terme entre les besoins en trésorerie et les capitaux levés. Lesdits excédents, lorsqu'ils se produisent, sont placés dans des Sicav et FCP monétaires, afin d'en garantir la liquidité.

Gestion des risques de taux à court terme

La politique de gestion des risques de taux et de la trésorerie à court terme consiste à réduire au maximum le coût des emprunts en fonction des conditions de marché. Des contrats de swaps sont utilisés en couverture des risques de taux sur les billets de trésorerie émis par le Groupe. Les autres placements à court terme ne font pas l'objet d'une couverture des risques de taux.

Gestion de l'endettement

L'essentiel de l'endettement du Groupe est géré par la Direction de la Trésorerie. Dans certains cas, les filiales opérationnelles ont obtenu des financements en dehors du système mis en place au niveau du Groupe.

Le Groupe s'efforce de maintenir un profil d'échéances équilibré et de diversifier les sources de financement,

en termes de marchés (en ayant recours aux emprunts bancaires, aux émissions sur le marché obligataire et aux lignes de crédit à long terme), d'échéances et de contreparties.

La dette financière totale du Groupe au 31 décembre 2001 comprend des emprunts obligataires en euros d'un montant de 1 450 millions d'euros et portant intérêts à un taux fixe moyen de 4,49 %. Les obligations sont cotées sur les marchés obligataires d'Euronext de Paris et de Luxembourg. La juste valeur des obligations et autres titres de créance à taux fixe cotés correspond au cours boursier. Pour les emprunts non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction des taux d'intérêt proposés au Groupe pour des emprunts à des conditions et échéances similaires. La juste valeur des actifs circulants et des dettes à court terme est considérée comme étant proche de leur valeur comptable, compte tenu de leurs échéances à court terme. La même approche est retenue pour les actifs et dettes à taux variable.

Les titres à durée indéterminée émis par le Groupe sont inclus dans les dettes financières dans les comptes établis conformément aux principes comptables français.

Les dettes à long terme du Groupe au 31 décembre 2001 se répartissent comme suit par échéance : 1 095,7 millions d'euros dus à moins d'un an, 1 277,3 millions d'euros dus à plus d'un an et à moins de cinq ans et 499 millions d'euros dus à plus de cinq ans.

Gestion des risques de taux sur l'endettement à long terme

Le Groupe est exposé à des risques de taux sur les dettes à taux fixe, en cas de baisse des taux d'intérêt sur le marché, et sur les dettes à taux variable en cas de hausse des taux.

La décision d'utiliser des instruments dérivés pour couvrir les risques de taux et ainsi de minimiser le coût de la dette est prise en fonction des conditions sur les marchés financiers. Le choix entre l'émission d'emprunts à taux fixe ou à taux variable est opéré en fonction (i) de l'exposition globale du Groupe et (ii) des conditions générales du marché, les emprunts à taux fixe étant généralement émis en période de faibles taux d'intérêt. Au 31 décembre 2001, les dettes financières du Groupe étaient composées essentiellement d'emprunts à taux fixe et d'emprunts à taux variable transformés en dettes à taux fixe à l'aide de contrats de swaps de taux, de caps et de floors.

Endettement à long et à court termes

Au 31 décembre 2001

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Juste valeur
TOTAL	2 872,0	2 752,5
À TAUX FIXE		
Emprunts obligataires	1 458,7	1 425,5
- Square D 1992 Emprunt convertible	8,7	8,7
- Schneider Electric SA 2004	1 000,0	959,7
- Schneider Electric SA 2007	450,0	457,1
Emprunts bancaires	35,9	32,8
- Emprunt syndiqué (Groupe Lexel)		
Billets de trésorerie	657,0	657,0
À TAUX VARIABLE		
Titres à durée indéterminée	179,7	96,1
Emprunts bancaires		
- Emprunt syndiqué (Groupe Lexel)	105,5	105,5
- Emprunt bancaire (Schneider UK)	58,8	58,8
- Emprunt syndiqué (Schneider Electric SA)	-	-
Emprunts bancaires		
- Industrial Revenue Bonds (Square D Company)	23,6	23,6
- Autres emprunts (montant unitaire de moins de 20 millions d'euros)	51,5	51,5
Encours bancaire	88,4	88,4
Dettes sur crédit-bail	14,5	14,5
Concours bancaires courants	155,2	155,2
Intérêts courus	33,5	33,5
Réserve de participation	9,7	9,7

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'échelle internationale et est exposé à des risques de change entre différentes devises. Depuis l'introduction de l'euro au 1^{er} janvier 1999, son exposition aux fluctuations des taux de change a toutefois diminué et concerne principalement le dollar américain et la livre sterling.

La plupart des activités mondiales du Groupe sont exercées par des filiales dont l'essentiel du chiffre d'affaires est généré sur leur marché domestique. À l'exception de certaines filiales opérant dans des pays hyper-inflationnistes, la monnaie fonctionnelle de chacune est considérée comme étant sa monnaie locale. En conséquence, le Groupe est exposé aux risques de change liés à la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères établis dans leur monnaie fonctionnelle.

En outre, le Groupe est exposé à des risques de

change liés aux transactions réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle des filiales concernées. Il s'agit de risques liés aux transactions intra groupe réalisées entre les "unités de production mondiales" ou les "centres de distribution internationale" et les filiales locales, ainsi qu'aux exportations directes et aux achats.

La politique du Groupe consiste à identifier et à gérer les risques de change sur ces transactions afin de les réduire. Les filiales sont responsables de l'identification des créances clients et des dettes fournisseurs libellées dans des devises autres que leur monnaie locale et de la mise en place de contrats de couverture intra-groupe avec la Direction de la Trésorerie. Ces contrats intra-groupe ont pour effet de faire remonter le risque de change supporté par les filiales opérationnelles vers la Direction de la Trésorerie, sans donner lieu à des risques de marché

supplémentaires au niveau des résultats consolidés. Le Groupe a pour politique d'assurer la couverture des risques de change nets, généralement à l'aide de contrats à terme avec des échéances de moins de douze mois.

Risque sur matières premières

Le Groupe est exposé à des risques sur matières premières liés à l'évolution du prix d'achat de ces matières (notamment, le cuivre, l'argent et l'aluminium). Les directions achats des filiales opérationnelles sont responsables de la détermination des prévisions d'achat – communiquées à la Direction de la Trésorerie deux fois par an. Il appartient ensuite à la Direction de la Trésorerie d'assurer la couverture des risques. Les engagements d'achat de matières premières sont couverts, le cas échéant, à l'aide de contrats à terme, de contrats de swaps et, dans une moindre mesure, d'options.

Instruments financiers

Au 31 décembre 2001

	Valeur d'inventaire	Valeur de marché
Swap du TDI	–	(100,6)
Autres swaps, caps et collars	–	(3,2)
Contrats à terme de devises	(0,4)	(0,4)
Couvertures sur métaux boursiers	(1,0)	(24,2)
Total	(1,4)	(128,4)

La juste valeur des contrats de swaps a été estimée soit en interne en fonction de la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie à recevoir et à payer, déterminée par référence aux taux d'intérêt actuels, soit par les banques. Pour les autres instruments dérivés, la juste valeur a été obtenue auprès des banques.

Politique d'assurances

La politique du Groupe en matière d'assurances est organisée de façon traditionnelle suivant un transfert des risques dans le cadre de programmes globaux centralisés, notamment pour les risques de dommages, d'interruption d'activité, de responsabilité civile exploitation et produits, d'atteintes accidentelles à l'environnement et de transport.

Risque de contrepartie

Les transactions sur les instruments de couverture des risques de change, les instruments de gestion des risques de taux et les instruments de placement à court terme sont conclues avec des contreparties soigneusement sélectionnées. Les normes de sélection des contreparties bancaires sont basées sur une évaluation de la solidité financière de la contrepartie, compte tenu du niveau de ses capitaux propres, de l'existence de garanties données par l'État, d'une évaluation qualitative de l'importance de la contrepartie dans les relations bancaires mondiales du Groupe et de ses notations financières à court et à long terme.

Un plafond de crédit est fixé pour chaque contrepartie, et des contrôles périodiques sont réalisés pour en assurer le respect.

Ces couvertures délivrées par des Compagnies d'assurances notoires ont un contenu ainsi que des niveaux de garantie comparables à ceux retenus par des entreprises de taille identique exerçant dans le même domaine industriel.

Les négociations en vue des renouvellements à fin 2001 se sont déroulées dans un contexte de marché de l'assurance et de la réassurance des risques industriels perturbés et très tendus. Les couvertures sont plus chères, alors qu'elles sont soumises à des conditions moindres. Contraint d'accepter des augmentations significatives de primes et le relèvement sérieux des franchises, le Groupe envisage une politique de Gestion de ses risques incluant une prévention accrue avec, en ligne de mire, l'élargissement des modes de protection.

➤ Comptes consolidés

Comptes de Bilan

1) **Les capitaux propres du Groupe s'élèvent** au 31 décembre 2001, pour la part de Schneider Electric SA, à 8,38 milliards d'euros contre 4,55 milliards d'euros au 31 décembre 2000. Cette augmentation provient du résultat de l'exercice (-0,99 milliard d'euros contre + 0,62 milliard d'euros en 2000), de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange Schneider/ Legrand pour 5,03 milliards d'euros, de la variation positive des écarts de conversion pour 0,16 milliard d'euros, du montant du dividende payé en 2001 et des opérations de rachat d'actions, respectivement 0,30 et 0,08 milliard d'euros.

Les intérêts des minoritaires représentent 0,08 milliard d'euros, y inclus la part de résultat 2001.

2) **L'endettement net du Groupe** (dettes financières moins trésorerie) ressort, à fin décembre 2001, à 2,3 milliards d'euros contre 2,1 milliards d'euros à fin 2000.

La trésorerie (disponibilités et valeurs mobilières de placement) ressort à 0,58 milliard d'euros au

31 décembre 2001 contre 0,65 milliard d'euros à fin 2000.

Cette situation résulte pour l'essentiel des décaissements effectifs réalisés dans le cadre de l'OPE sur Legrand SA d'une part et des efforts substantiels de réduction des capitaux circulants d'autre part.

Les dettes financières à plus d'un an diminuent de 0,30 milliard d'euros (remboursement et échéances finales d'emprunts).

Les dettes financières à moins d'un an (découverts bancaires et part court terme des dettes à long terme) augmentent de 0,40 milliard d'euros, conséquence des événements de l'exercice 2001.

La trésorerie nette (disponibilités moins découverts bancaires) se dégrade légèrement de 0,06 milliard d'euros (- 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2000).

3) **Le fonds de roulement du Groupe s'établit** à + 0,65 milliard d'euros au 31 décembre 2001 contre + 1,45 milliard d'euros à fin 2000. La diminution de 0,80 milliard d'euros s'analyse de la manière suivante :

<i>(en milliards d'euros)</i>	2001 / 2000	
Variation du fonds de roulement		
Variation des immobilisations corporelles nettes d'amortissements et de cessions	+	0,05
Variation des survaleurs nettes et immobilisations incorporelles	+	0,24
Variation des titres non consolidés et des immobilisations financières	+	4,07
Total des variations de l'Actif à long terme	+	4,36
Variation des dettes financières à long terme	-	0,30
Variation des provisions pour risques (y inclus provisions pour retraites)	+	0,03
Variation de l'actif net		
- augmentation de capital	+	0,68
- distribution de dividendes de l'ensemble du Groupe	-	0,32
- Variation des réserves consolidées (y inclus le résultat de l'exercice)	+	3,46
Variation des intérêts minoritaires	+	0,01
Total des variations du Passif à long terme	+	3,56
Variation nette de l'exercice du fonds de roulement	-	0,80

Compte de Résultat

Le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'est élevé en 2001 à 9,83 milliards d'euros contre 9,69 milliards d'euros en 2000, soit une

augmentation de 1,4 % résultant, pour l'essentiel, des acquisitions de fin 2001. A périmètre et change constants, le chiffre d'affaires baisse très légèrement de 0,4 %.

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2001	2000	Variation 01.00
Total	9 828,2	9 695,5	+ 1,4 %

Le résultat d'exploitation de l'exercice, de 1,12 milliard d'euros, marque un recul de 14,0 % par rapport à 2000. Ce recul illustre le ralentissement économique fort de la zone Amérique du Nord et les incidences de mix produits.

Résultat d'exploitation (en millions d'euros)	2001	2000	Variation 01.00
Total	1 116,3	1 298,2	- 14,0 %

Le résultat financier représente une charge nette de 120,9 millions d'euros contre 16,2 millions d'euros en 2000. La variation relève pour l'essentiel de l'absence des éléments non récurrents de l'an 2000 (- 88 millions d'euros), des conséquences de l'augmentation de l'endettement global et des taux (- 33 millions d'euros) et de l'acompte sur dividende Legrand (+ 30 millions d'euros).

Le résultat courant, solde du résultat d'exploitation et du résultat financier, ressort à 995,4 millions d'euros contre 1 282,0 millions d'euros pour l'exercice 2000 (- 22,4 %).

Le résultat exceptionnel s'établit à - 1 563,9 millions d'euros (- 118,4 millions d'euros en 2000). Il comporte des plus et moins-values, des coûts de restructuration, des provisions pour dépréciation d'actifs pour l'essentiel et de la provision sur les titres Legrand de 1 400 millions d'euros.

Le résultat des sociétés intégrées, avant amortissement des écarts d'acquisition, se détaille comme suit par rapport à 2000 :

(en millions d'euros)	2001	2000
Total	(775,4)	793,7

L'amortissement des écarts d'acquisition s'est élevé à 169,3 millions d'euros contre 143,4 millions d'euros en 2000.

L'augmentation résulte principalement de l'effet des acquisitions de l'exercice (en particulier Positec et VAS, pour 17 millions d'euros) et de l'acquisition de Crouzet intervenue fin 2000 (variation de 9 millions d'euros).

La charge d'impôts, y compris l'incidence des impôts différés, s'élève à 206,9 millions d'euros en 2001 contre 369,9 millions d'euros en 2000.

Le résultat net de l'ensemble consolidé est déficitaire de 944,7 millions d'euros contre un bénéfice de 650,3 millions d'euros en 2000. Après déduction de la part des tiers et le résultat des sociétés mises en équivalence (MGE Finance et VAS consolidés pour -19,3 millions d'euros), le déficit consolidé (part de Schneider Electric SA) s'élève à - 986,4 millions d'euros en 2001 contre un bénéfice de 625 millions d'euros en 2000.

➤ Comptes sociaux

Le total des revenus du portefeuille encaissés par Schneider Electric SA s'est élevé à 558,1 millions d'euros contre 318,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat courant atteint 589,8 millions d'euros contre 358,4 millions d'euros en 2000.

L'impôt prend en compte les effets de l'intégration fiscale et s'établit globalement en produit pour 29,2 millions d'euros (charge pour 1,5 millions d'euros en 2000).

Le résultat net (perte) s'élève à - 811,2 millions d'euros contre un résultat (bénéfice) de + 356,7 millions d'euros en 2000.

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'élèvent au 31 décembre 2001 à un total de 7 082,4 millions d'euros contre 3 157,1 millions d'euros au 31 décembre 2000, conséquences pour l'essentiel de l'OPE lancée par Schneider Electric SA sur Legrand SA (5 027,5 millions d'euros) et de la provision sur les titres Legrand reçus à cette occasion (- 1,4 milliard d'euros).

➤ Participations

Schneider Electric Industries SA

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,18 milliards d'euros contre 3,11 milliards d'euros en 2000, marqué d'un fort niveau d'activité.

Le résultat d'exploitation est de 286,5 millions d'euros contre 240,1 millions d'euros en 2000, en hausse de + 19,4 %. Il représente 9 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net est bénéficiaire de 485,2 millions d'euros contre 503,6 millions d'euros.

Cofibel

Le portefeuille de la société est exclusivement composé de titres Schneider Electric SA.

Le bénéfice courant a atteint 6,52 millions d'euros en 2001 contre 6,58 millions d'euros en 2000.

Le résultat après impôt s'élève à 5,41 millions d'euros.

Cofimines

Le bénéfice courant de l'exercice 2001 a atteint 1,84 million d'euros contre 1,79 million d'euros en 2000.

Compte tenu de l'impôt, le résultat net est de 1,18 million d'euros contre 1,44 million d'euros en 2000.

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.01	31.12.00	31.12.99
Chiffre d'affaires	9 828,2	9 695,5	8 378,3
Coûts des ventes	(5 878,6)	(5 612,2)	(4 766,0)
Recherche et développement	(512,7)	(474,4)	(443,5)
Frais généraux et commerciaux ⁽¹⁾	(2 320,6)	(2 310,7)	(2 112,3)
Total	(8 711,9)	(8 397,3)	(7 321,8)
<i>dont amortissements</i>	<i>(351,3)</i>	<i>(318,5)</i>	<i>(263,9)</i>
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾	1 116,3	1 298,2	1 056,5
Résultat financier ^(note 19)	(120,9)	(16,2)	(86,1)
Résultat courant avant impôts ⁽¹⁾	995,4	1 282,0	970,4
Résultat exceptionnel ^(note 20)	(1 563,9)	(118,4)	(34,6)
Impôts sur les sociétés ^(note 10)	(206,9)	(369,9)	(317,7)
Résultat net des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition	(775,4)	793,7	618,1
Amortissement des écarts d'acquisition	(169,3)	(143,4)	(121,9)
Résultat net des sociétés intégrées	(944,7)	650,3	496,2
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(19,3)	(3,6)	–
Résultat net consolidé	(964,0)	646,7	496,2
Intérêts minoritaires	(22,4)	(21,7)	(15,2)
Résultat net (part de Schneider Electric SA)	(986,4)	625,0	481,0
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action ^(note 21) (en euros/action)	(5,37) ^(a)	4,18	3,23
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution ^(note 21) (en euros/action)	(5,32) ^(a)	4,13	3,19

(a) Y compris actions émises pour Legrand

(1) Incluant la participation et l'intéressement des salariés.

Les notes en annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	31.12.01	31.12.00	31.12.99	
I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :				
Résultat net consolidé	(964,0)	646,7	496,2	
Perte (profit) des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)	19,3	2,3	2,8	
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :				
Dépreciations, amortissements et provisions (note 1.g)	1 896,5	431,7	400,8	
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	10,8	(88,8)	30,2	
Autres éléments	(1,3)	(1,1)	(1,2)	
Autofinancement d'exploitation	961,3	990,8	928,8	
Clients et autres débiteurs (augmentation) diminution	132,0	(223,7)	(107,6)	
Stocks et travaux en cours (augmentation) diminution	51,3	(247,9)	(48,3)	
Fournisseurs et autres créditeurs augmentation (diminution)	(268,8)	193,1	29,7	
Autres actifs et passifs courants	66,8	(1,7)	(73,9)	
Variation du besoin en fonds de roulement	(18,7)	(280,2)	(200,1)	
Total I	942,6	710,6	728,7	
II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :				
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	47,1	36,5	47,4	
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 3)	(451,6)	(504,2)	(442,9)	
Investissement net d'exploitation	(404,5)	(467,7)	(395,5)	
Investissement financier net	(448,3) ^(a)	(528,2)	(851,0)	
Autres opérations financières à long terme	11,0 ^(b)	(227,4) ^(b)	(295,3) ^(b)	
Sous-total	(437,3)	(755,6)	(1 146,3)	
Total II	(841,8)	(1 223,3)	(1 541,8)	
III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :				
Remboursement d'emprunts et nouveaux emprunts et crédits	136,0	289,8	1 109,7	
Augmentation de capital	7,2	11,9	85,2	
Dividendes payés : Schneider Electric SA	(297,0)	(263,7)	(164,0)	
Minoritaires	(18,2)	(21,4)	(17,8)	
Total III	(172,0)	16,6	1013,1	
IV - Effet net des conversions et divers :	Total IV	14,0	25,9	46,3
Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV	(57,2)	(470,2)	246,3	
Trésorerie en début de période ^(c)	515,0	985,2	738,9	
Variation de trésorerie ^(c)	(57,2)	(470,2)	246,3	
Trésorerie en fin de période	457,8	515,0	985,2	

(a) L'achat des titres Legrand (5 027,5 M euros) a été financé essentiellement par échange de titres. Seuls, la soulte et les frais d'acquisition sont indiqués.

(b) Y inclus les rachats d'actions Schneider Electric SA pour 73,9 M euros en 2001, 159,5 M euros en 2000 et 335,7 M euros en 1999.

(c) Les intérêts courus précédemment inclus dans la trésorerie sont désormais retraités dans le flux "Remboursement d'emprunts et nouveaux emprunts et crédits". Les données 1999 et 2000 présentées dans ce tableau ont été corrigées en conséquence.

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	31.12.01	31.12.00	31.12.99
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles, net (note 3)	210,4	192,0	85,5
Écarts d'acquisition, net (note 4)	3 840,7	3 620,0	3 374,6
Immobilisations corporelles, brut (note 3)	4 197,8	4 011,6	3 627,1
Moins : Amortissements	(2 446,8)	(2 312,7)	(2 085,2)
Immobilisations corporelles nettes	1 751,0	1 698,9	1 541,9
Immobilisations financières :			
Titres de participation mis en équivalence (note 5)	124,4	58,0	2,7
Autres titres de participation (note 1.g et note 6)	4 181,8	342,7	112,5
Autres immobilisations financières (note 7)	305,1	137,1	80,2
Total immobilisations financières	4 611,3	537,8	195,4
Total actif immobilisé	10 413,4	6 048,7	5 197,4
Actif circulant :			
Stocks et encours (notes 1 et 8)	1 267,9	1 411,9	1 090,2
Clients et effets à recevoir	2 034,6	2 225,0	1 933,1
Autres débiteurs et frais payés d'avance (note 9)	714,2	946,4	730,2
Impôts différés actifs	240,7	248,3	291,1
Disponibilités et valeurs mobilières de placement (note 11)	579,5	653,5	1 050,5
Total actif circulant	4 836,9	5 485,1	5 095,1
Total de l'Actif	15 250,3	11 533,8	10 292,5

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.01	31.12.00	31.12.99
Capitaux propres <i>(note 12)</i>			
Capital social	1 922,1	1 246,3	1 230,4
Réserves consolidées	6 458,4	3 299,0	3 030,0
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)	8 380,5	4 545,3	4 260,4
Intérêts minoritaires	79,3	65,9	60,8
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour retraites et engagements assimilés <i>(note 13)</i>	628,7	586,7	569,5
Autres provisions pour risques et charges <i>(note 14)</i>	202,6	218,0	274,4
Total provisions pour risques et charges	831,3	804,7	843,9
Dettes à long terme			
Titres à durée indéterminée <i>(note 15)</i>	179,7	175,7	202,1
Dettes financières à plus d'un an <i>(note 15)</i>	1 596,6	1 897,9	1 320,0
<i>dont obligations ordinaires et convertibles</i>	<i>1 458,7</i>	<i>1 460,0</i>	<i>1 020,8</i>
Total dettes à long terme	1 776,3	2 073,6	1 522,1
Dettes à court terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours <i>(note 1)</i>	55,5	86,7	107,3
Fournisseurs et effets à payer	1 305,0	1 613,1	1 348,6
Dettes fiscales et sociales	847,4	838,8	749,7
Autres créanciers et charges à payer	879,3	807,6	699,3
Dettes financières à court terme <i>(note 15)</i>	1 095,7	698,1	700,4
Total dettes à court terme	4 182,9	4 044,3	3 605,3
Total du Passif	15 250,3	11 533,8	10 292,5

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

	Nombre d'actions (milliers) (1)	Capital (M€)	Primes d'émission de fusion d'apport (M€)	Réserves consolidées (M€) (2)	Différence de conversion (M€)	Capitaux propres (M€)	Intérêts minoritaires (M€)	Total (M€)
Au 1^{er} janvier 1999	153 417	1 169,4	1 156,2	1 405,2	(93,7)	3 637,1	58,5	3 695,6
Plans de souscription d'actions	2 239	17,1	68,1			85,2		85,2
Conversion d'obligations	5 768	43,9	184,6			228,5		228,5
Dotation à la réserve légale			(0,9)	0,9		–		–
Distribution de dividendes				(173,2)	–	(173,2)	(17,8)	(191,0)
Variation de l'autodétention				(337,2)	–	(337,2)	–	(337,2)
Différence de conversion				(13,6)	352,6	339,0	7,0	346,0
Variation de périmètre et divers						–	(2,1)	(2,1)
Résultat 1999				481,0		481,0	15,2	496,2
Au 31 décembre 1999	161 424	1 230,4	1 408,0	1 363,1	258,9	4 260,4	60,8	4 321,2
Plans de souscription d'actions	212	1,7	3,7			5,4		5,4
Conversion d'obligations	152	1,1	4,8			5,9		5,9
Conversion nominal en euros		61,0	(61,0)			–		–
Réduction de capital	(6 000)	(48,0)	(263,0)	311,0		–		–
Fusion SGTE			28,2	(28,2)		–		–
Dotation à la réserve légale			(6,1)	6,1		–		–
Distribution de dividendes (y compris précompte)				(263,7)		(263,7)	(21,4)	(285,1)
Variation de l'autodétention				(159,5)		(159,5)		(159,5)
Différence de conversion				(72,6)	149,2	76,6	0,1	76,7
Variation de périmètre et divers				(4,7)		(4,7)	4,7	–
Résultat 2000				625,0		625,0	21,7	646,7
Au 31 décembre 2000	155 788	1 246,2	1 114,6	1 776,5	408,1	4 545,4	65,9	4 611,3
Plans de souscription d'actions	228	1,8	5,1			6,9		6,9
Conversion d'obligations	3	–	0,2			0,2		0,2
OPE Legrand	84 241	673,9	4 353,6			5 027,5		5 027,5
Dotation à la réserve légale			(6,4)	6,4		–		–
Distribution de dividendes (y compris précompte)				(297,0)		(297,0)	(18,2)	(315,2)
Variation de l'autodétention				(73,9)		(73,9)		(73,9)
Différence de conversion				21,9	135,8	157,7	1,5	159,2
Variation de périmètre et divers						–	7,7	7,7
Résultat 2001				(986,4)		(986,4)	22,4	(964,0)
Au 31 décembre 2001	240 260	1 922,0	5 467,1	447,5	543,9	8 380,5	79,3	8 459,8

(1) Avant élimination des actions autodétenues.

(2) Y inclus 518,5 M€ d'autodétention / autocontrôle annulé à partir du 1^{er} janvier 1993.

Annexe

aux comptes consolidés

1. Principes comptables

Les comptes consolidés de Schneider Electric SA sont établis conformément aux règlements 99-02 et 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable. Lorsque les principes édictés par les règlements 99-02 et 2000-06 ne proposent pas de solution précise à des situations particulières, les principes comptables américains sont appliqués. Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles et options de comptabilité sociale en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'appliquer les principes et options retenus par le Groupe.

a) Consolidation

Les états financiers des sociétés opérationnelles que Schneider Electric SA contrôle directement ou indirectement sont intégrés globalement.

Les sociétés dans lesquelles Schneider Electric SA exerce directement ou indirectement une influence notable sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint sont prises en compte conformément aux règles retenues par les normes françaises à savoir par intégration proportionnelle. Les écarts non affectés (positifs ou négatifs) résultant des acquisitions de titres sont rapportés linéairement au résultat sur une période maximale de 40 ans, découlant, pour chaque acquisition, de l'estimation de la durée de vie utile desdits écarts faite à la date d'acquisition et révisée lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur.

b) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis aux cours de clôture ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique "Différence de conversion" pour la part du Groupe et dans la rubrique "Intérêts minoritaires" pour la part des minoritaires.

c) Comptabilisation des opérations en devises

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties dans la devise de reporting sur la base du cours de change à la clôture. Conformément à l'option offerte par le décret du 17 février 1986, les écarts de conversion sont portés dans le compte de résultat.

Le Groupe couvre ses transactions en devises étrangères par des contrats de change à terme. Les gains et les pertes sur les opérations de couverture de change à terme sont enregistrés au compte de résultat et compensent les gains et pertes de change sur les transactions couvertes. À la clôture de l'exercice, les gains et pertes latents sur contrats de change à terme sont reconnus au compte de résultat. Ces gains et pertes de change latents compensent tout ou partie des écarts de conversion générés sur les dettes et créances en devises.

d) Instruments financiers de taux

Le Groupe utilise les instruments financiers de taux (note 17). Lorsque les caractéristiques de ces instruments conduisent à les considérer comme spéculatifs, leur valeur de marché est déterminée, compte tenu de la volatilité des taux d'intérêts, à la date d'arrêté des comptes et une provision pour risques est constituée dans le cas où cette valeur est négative par rapport à leur valeur historique.

e) Valeurs mobilières de placement

Ce sont, dans la presque totalité des cas, des instruments de placement à court terme classiques (bons de caisse, Sicav et FCP ou titres assimilables). Elles sont évaluées au coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si elle est inférieure, augmenté des intérêts courus non échus dans le cas des obligations et des titres de créances.

f) Valeurs immobilisées

Les terrains, bâtiments et équipements figurent à leurs coûts d'acquisition dans les comptes sociaux, sous réserve du maintien des réévaluations légales pratiquées dans certains pays. Lorsque de telles réévaluations existent, elles sont présentées dans les réserves consolidées de l'ensemble ou, dans le cas de l'entité, dans la rubrique "Réserve de réévaluation". Cet écart est repris au rythme des amortissements et des cessions des immobilisations concernées. Il reste donc sans incidence sur le résultat.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire permettant de prendre en compte la dépréciation des immobilisations selon les durées d'utilisations suivantes :

Constructions	de 20 à 40 ans
Installations techniques, matériels et outillages	de 3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 12 ans

Les immobilisations louées en crédit-bail selon un contrat présentant les caractéristiques d'une acquisition sont comptabilisées à l'actif pour leur coût de revient et amorties selon la méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif. La charge de loyer est éclatée dans le compte de résultat entre l'amortissement, d'une part, et les frais financiers, d'autre part.

g) Titres de participation non consolidés (note 6) et autres immobilisations financières

Ils sont valorisés au coût historique d'acquisition. Chaque année, une évaluation de la valeur intrinsèque de ces participations est réalisée par référence à la quote-part détenue dans les capitaux propres de chaque participation, à la rentabilité commerciale et aux perspectives d'évolution des participations concernées, dans la perspective de constatation de provisions. Pour les titres cotés, les cours de bourse sont également pris en considération.

À l'égard de la participation détenue par Schneider Electric SA dans Legrand SA, la position est la suivante :

Par décision du 10 octobre 2001 (article 8.3 du règlement sur les concentrations), la Commission Européenne a interdit à Schneider Electric SA la mise en œuvre du rapprochement avec Legrand SA, qui avait été réalisé fin juillet 2001 par l'apport de 98,1 % des actions formant le capital de ladite société à l'Offre Publique d'Échange initiée par Schneider Electric SA le 15 janvier 2001.

Par décision prise en application de l'article 8.4 du même règlement, la Commission Européenne a ordonné à Schneider Electric SA de se séparer, à son choix et par tout moyen, de sa participation actuelle dans le capital de Legrand SA, la détention finale éventuelle étant limitée à un maximum de 5 %. Les conditions du désengagement seront soumises au

contrôle de la Commission Européenne, en particulier sur les sujets de concentration et de concurrence, ainsi que dans l'appréciation par la Commission de la viabilité des schémas de désengagement.

Dans ces conditions, la participation détenue dans Legrand SA comptabilisée pour 5 415 millions d'euros, frais d'acquisitions inclus, doit être évaluée en application des règles comptables. En conséquence, il a été procédé à une estimation de ces titres qui tient compte notamment de la baisse des marchés financiers depuis leur acquisition et des différentes modalités de séparation envisagées (cession, offre publique de vente, scission). Ceci a conduit à constituer une provision à caractère exceptionnel de 1,4 milliard d'euros.

h) Stocks et encours

Les stocks et les travaux en cours sont évalués à leur coût de revient (par les méthodes FIFO et coût moyen pondéré) et dépréciés lorsque celui-ci devient supérieur à la valeur probable de réalisation.

Les travaux en cours, produits semi-finis et produits finis, sont évalués au coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux de production.

i) Contrats de longue durée

Les produits sur contrats de longue durée sont enregistrés selon la méthode de l'avancement mesuré par la règle de l'avancement financier de l'exécution du contrat.

Toute perte probable sur contrat en cours est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue.

Les coûts inclus dans le montant des travaux en cours figurant au bilan comprennent les coûts directement rattachables aux contrats et une quote-part de frais généraux.

Les contrats de longue durée sont essentiellement portés, depuis le 1^{er} janvier 2001, par VAS, société mise en équivalence.

j) Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges de l'exercice.

k) Imposition différée

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporaires entre les valeurs comptables après retraitements de consolidation et les bases fiscales des actifs et des passifs, sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Lorsqu'ils sont considérés comme récupérables, les impôts différés actifs sont conservés dans leur intégralité. À défaut, des provisions sont constituées à hauteur des impôts différés jugés non récupérables. L'enregistrement dans les comptes consolidés d'un crédit d'impôt au titre de déficits fiscaux, que ceux-ci soient des déficits fiscaux courants ou résultent d'amortissements réputés différés, n'est effectué que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs s'avère quasi certaine.

l) Provisions pour indemnités de fin de carrière

Selon les usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs, tels que l'ancienneté, les salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires. La méthode retenue pour l'évaluation des droits à indemnité prend en compte les évolutions futures des salaires.

Le Groupe retient deux méthodes de couverture des indemnités de fin de carrière :

- la couverture par provision. Cette provision calculée sur la population concernée est actualisée et indexée chaque année ;
- la couverture par des primes versées auprès de compagnies d'assurance. Dans ce cas spécifique, il est procédé à une évaluation de la valeur liquidative des sommes détenues par la compagnie d'assurance pour assurer le service de cette dette. Des provisions complémentaires sont constituées pour pallier, le cas échéant, l'insuffisance estimée de la couverture. La politique de Schneider Electric en matière d'enregistrement des variations des provisions pour indemnités de fin de carrière est la suivante :
 - l'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision

(ancienneté, mouvements de personnel...) est constaté en résultat à 100 % ;

- l'effet sur le calcul de la provision de la modification significative des hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de rotation du personnel ...) est étalé sur la durée de vie active restante du personnel concerné.

m) Provision pour frais médicaux postérieurs au départ en retraite

Le Groupe comptabilise des provisions pour couvrir la charge des frais médicaux des personnels en retraite ou appelés à la prendre. Le détail des éléments de calcul est présenté dans le note 13.

n) Titres à durée indéterminée (TDI) (note 15)

Les TDI, successeurs des TSDI émis en 1991 par Merlin Gerin, sont traités comme des emprunts amortissables sur 15 ans.

Les conditions de subordination ayant été levées par les prêteurs, ces titres sont devenus en 1996 des TDI (titres à durée indéterminée), les conditions générales de l'emprunt demeurant par ailleurs inchangées.

o) Tableau des flux de trésorerie consolidés

La "méthode indirecte" (mettant en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation) a été retenue.

La trésorerie inclut les disponibilités nettes des découverts bancaires ainsi que les actifs financiers considérés comme leurs équivalents (valeurs mobilières de placement notamment).

Enfin, les variations des actifs et passifs à court terme ne peuvent se déduire de la simple variation bilantielle : en effet, les effets de conversion ne sont pas pris en compte à ce niveau mais globalement dans une rubrique spécifique.

p) Unités de comptes

Les tableaux ci-après sont présentés en millions d'euros, sauf exceptions signalées.

2. Évolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Schneider Electric SA et de ses filiales, établis au 31 décembre 2001 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en note 25. Le périmètre retenu au 31 décembre 2001 peut se résumer de la façon suivante :

Nombre de sociétés	31.12.01		31.12.00	
	France	Étranger	France	Étranger
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	54	252	53	243
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	1	–	–	–
Sociétés consolidées par mise en équivalence	2	4	1	3
Sous-total par zone géographique	57	256	54	246
Total		313		300

Les principaux mouvements intervenus en 2001 sont les suivants :

Entrées de périmètre	Sorties de périmètre
<p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> Schneider Toshiba Inverter Europe SAS ⁽¹⁾ Schneider Toshiba Inverter SAS ⁽¹⁾ Schneider Electric Foncière SAS ⁽¹⁾ E-Business @ Schneider Electric SAS ⁽¹⁾ Berger Lahr Positec SARL ⁽²⁾ Easy Plug SAS (1 filiale) ⁽²⁾ Delta Dore Finance SA ⁽²⁾ <p>Europe :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prodax (Hongrie) ⁽²⁾ Berger Lahr GmbH & Co KG (Allemagne) ⁽²⁾ Berger Lahr Positec GmbH & Co KG (Allemagne) ⁽²⁾ Gerhard Berger GmbH & Co KG (Allemagne) ⁽²⁾ Positec Automation International GmbH (Allemagne) ⁽²⁾ Schneider Electric Motion GmbH (Allemagne) ⁽²⁾ Selectron Systems GmbH (Allemagne) ⁽²⁾ Berger Lahr Positec GmbH (Autriche) ⁽²⁾ Berger Lahr Positec Ltd (Grande Bretagne) ⁽²⁾ Pamoco Srl (Italie) ⁽²⁾ Berger Lahr Positec AG (Suisse) ⁽²⁾ Selectron Electronicservice AG (Suisse) ⁽²⁾ Selectron Services AG (Suisse) ⁽²⁾ Selectron Systems AG (Suisse) ⁽²⁾ VA Tech Schneider High Voltage -VAS (Autriche) ⁽²⁾ <p>Amérique du Nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> E-Business @ Schneider Electric (USA) ⁽¹⁾ Berger Lahr Motion Technology Inc. (USA) ⁽²⁾ Powerbox Solutions LLC (W.A. Brown) (USA) ⁽²⁾ Square D Holdings One, Inc. (USA) <p>Reste du monde :</p> <ul style="list-style-type: none"> Schneider Electric Algérie (Algérie) Schneider Electric Industries Iran (Iran) PDL Holdings Ltd (Nouvelle-Zélande) et filiales (12 filiales) ⁽²⁾ Schneider Electric New Zealand Holdings Ltd Toshiba Schneider Inverter Corp. (Japon) ⁽²⁾ 	<p>Société Industrielle Financière et Immobilière de Rueil EGIC ⁽³⁾</p> <p>Jeumont-Schneider Transformateurs ⁽³⁾</p> <p>Schneider Electric High Voltage (SEHV) ⁽³⁾</p> <p>Nuova Magrini Meridionale (Italie)</p> <p>Square D Company Italia Spa (Italie)</p> <p>Nuova Magrini Galileo (Italie) ⁽³⁾</p> <p>Stem Trento Spa (Italie) ⁽³⁾</p> <p>Coelme Spa (Italie) ⁽³⁾</p> <p>KL Industri AB (Suède)</p> <p>Thorsman GmbH (Allemagne)</p> <p>Wibe A/S (Danemark)</p> <p>Oy Thorsman & Co AB (Finlande)</p> <p>Oy Wibe AB (Finlande)</p> <p>Thorsman & Co (UK) Ltd (Grande-Bretagne)</p> <p>Eltra Baltic UAB (Lituanie)</p> <p>Industrisitering A/S (Norvège)</p> <p>Aktywa Sp.zo.o (Pologne)</p> <p>B.A.P.Z. Sp.zo.o (Pologne)</p> <p>El. Grand Sp.zo.o (Pologne)</p> <p>El-Handel Sp.zo.o (Pologne)</p> <p>NEW.CO Poland (Pologne)</p> <p>ZAO Ahlstrom Elektromaterialy (Russie)</p> <p>AB Stockholms Brandskyddskonsulenter (Suède)</p> <p>Scanmast International AB (Suède)</p> <p>Thorsman Industri AB (Suède)</p> <p>MEEPCO (Arabie) ⁽³⁾</p> <p>Schneider Electric Alta Tensao (Brésil) ⁽³⁾</p> <p>Schneider Electric High Voltage SAE Egypt (Égypte) ⁽³⁾</p> <p>Schneider Electric High Voltage Thaïlande Ltd (Thaïlande) ⁽³⁾</p>

(1) Création par voie d'apport en nature ou en numéraire.

(2) Entrée dans le périmètre par voie d'acquisition.

(3) Apport dans le cadre de la constitution de Va Tech Schneider High Voltage GmbH (VAS).

3. Immobilisations

Les variations s'analysent de la manière suivante :

Immobilisations incorporelles

	31.12.00	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Écarts de conversion	Divers	31.12.01
Valeurs brutes	325,1	46,0	(8,2)	1,0	21,2	385,1
Amortissements	(133,1)	(50,1)	7,9	(1,5)	2,1	(174,7)
Valeurs nettes	192,0	(4,1)	(0,3)	(0,5)	23,3 ^(a)	210,4

(a) Y inclus variations de périmètre pour 3,0 M€.

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31.12.00	Acquisitions	Cessions	Écarts de conversion	Divers	31.12.01
Terrains	162,3	3,7	(6,6)	2,0	(16,5)	144,9
Constructions	874,2	35,6	(42,6)	11,8	(34,8)	844,2
Installations techniques, matériels et outillages	2 296,0	223,5	(84,0)	32,1	2,6	2 470,2
Autres	679,1	140,8	(55,4)	10,0	(36,0)	738,5
Total	4 011,6	403,6	(188,6)	55,9	(84,7)	4 197,8
<i>Dont immobilisations prises en crédit-bail</i>	<i>123,9</i>	<i>21,5</i>	<i>(54,0)</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>91,4</i>
Amortissements	31.12.00	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	Divers	31.12.01
Terrains	(50,7)	(1,8)	2,5	(1,1)	19,8	(31,3)
Constructions	(396,6)	(35,4)	12,8	(2,4)	25,8	(395,8)
Installations techniques, matériels et outillages	(1 495,5)	(205,1)	75,3	(15,6)	6,7	(1 634,2)
Autres	(370,0)	(58,9)	51,3	(5,6)	(2,3)	(385,5)
Total	(2 312,8)	(301,2)	141,9	(24,7)	50,0	(2 446,8)
<i>Dont immobilisations prises en crédit-bail</i>	<i>(70,4)</i>	<i>(3,1)</i>	<i>11,6</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>(61,9)</i>
Valeurs nettes	1 698,8	102,4	(46,7)	31,2	(34,7) ^(a)	1 751,0

(a) Y inclus variations de périmètre pour (16,9) M€.

4. Écarts d'acquisition

	Durée de vie	Brut	Amortis.	31.12.01 Net	31.12.00 Net
Square D Company	40 ans	2 271,1	(589,3)	1 681,8	1 587,9
Groupe Lexel	40 ans	1 009,6	(78,0)	931,6	934,8
Telemecanique	40 ans	802,0	(299,3)	502,7	522,7
Federal Pioneer Ltd	40 ans	93,0	(28,5)	64,5	67,3
Merlin Gerin	30 ans	160,7	(62,8)	97,9	103,3
Crouzet Automatismes	20 ans	203,6	(11,9)	191,7	176,7
Mita Holding Ltd	20 ans	59,5	(6,2)	53,3	54,9
Positec	20 ans	171,7	(8,6)	163,1	–
Infra +	10 ans	19,5	(2,8)	16,7	18,7
Schneider Automation	10 ans	35,4	(21,2)	14,2	17,7
Va Tech Schneider High Voltage (VAS)	5 ans	22,5	(4,5)	18,0	–
PDL	20 ans	38,8	(1,0)	37,8	–
Autres ^(a)	5 - 20 ans	242,6	(175,2)	67,4	136,0
Total		5 130,0	(1 289,3)	3 840,7	3 620,0

(a) Concerne environ 25 sociétés.

La variation entre les montants nets aux 31 décembre 2000 et 2001 s'explique notamment par l'amortissement courant de l'exercice (169,3 M€), l'effet des variations des cours des devises (+ 95 M€) et les effets d'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés acquises (Positec : + 171,7 M€, Prodax : + 8 M€, PDL : + 38,8 M€, VAS : + 22,5 M€, sociétés américaines : + 19 M€, autres sociétés européennes : + 27,3 M€).

5. Titres de participation mis en équivalence

La part du Groupe dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence est de 124,4 millions d'euros et la quote-part de résultat attribuable pour l'exercice est de (19,3) millions d'euros.

Il s'agit principalement des quote-parts de résultats attribuables à Schneider Electric SA à raison de ses participations principalement dans deux entités :

- 32,29 % dans le groupe MGE Finance et ses structures financières d'acquisition composant l'ensemble MGE Finance consolidé au 30 septembre 2001. Schneider Electric SA a consolidé sa part de résultat pour la période du 1^{er} octobre 2000 au 30 septembre 2001 utilisant les dérogations applicables en la matière.
- 40 % dans la nouvelle société VAS (VA Tech Schneider H.V. GmbH) constituée avec VA Tech (TD) GmbH & Co KEG dans le domaine de la haute tension.

Les éléments synthétiques des bilans et des comptes de résultat consolidés de VA Tech Schneider H.V. GmbH et du groupe MGE Finance sont indiqués ci-après.

MGE Finance - Bilan (30 septembre 2001)

Valeurs immobilisées, net (dont écart d'acquisition : 587,8)	666,2
Actif circulant et disponibilités	326,3
	992,5
Capitaux propres (y inclus intérêts minoritaires) dont Résultat de la période : (39,4)	328,8
Dettes à long terme (y inclus provisions)	381,6
Passif à court terme et produits constatés d'avance (44,9)	282,1
	992,5

MGE Finance - Résultat consolidé (1^{er} octobre 2000 - 30 septembre 2001)

Chiffre d'affaires	782,9
Coûts des ventes	(526,7)
Frais généraux	(182,7)
Résultat d'exploitation	73,5
Résultat financier	(41,8)
Amortissement du goodwill	(31,9)
Résultat exceptionnel	(22,0)
Impôts	(14,5)
Résultat net des sociétés intégrées	(36,7)
Intérêts minoritaires	(2,7)
Résultat (Part du Groupe MGE Finance)	(39,4)

VAS (VA Tech Schneider H.V. GmbH) - Bilan (31 décembre 2001).Comptes provisoires ⁽¹⁾

Valeurs immobilisées, net	140,9
Actif circulant et disponibilités	606,5
	747,4
Capitaux propres (y inclus Intérêts minoritaires) dont Résultat de la période : (36,6)	110,1
Dettes à long terme (y inclus provisions)	121,3
Passif à court terme	516,0
	747,4

VAS (VA Tech Schneider H.V. GmbH) - Résultat consolidé (1^{er} janvier 2001 - 31 décembre 2001)Comptes provisoires ⁽¹⁾

Chiffre d'affaires	635,8
Résultat d'exploitation	1,6
Résultat financier	(8,2)
Amortissement du goodwill	(5,0)
Résultat exceptionnel	(21,2)
Impôts	(3,8)
Résultat net des sociétés intégrées	(36,6)
Coûts de restructuration retraités dans la comptabilité d'acquisition ⁽²⁾	19,4
Autres retraitements de consolidation	4,4
Résultat	(12,8)

⁽¹⁾ Le groupe VAS (VA Tech Schneider H.V. GmbH) n'a pas l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés certifiés.⁽²⁾ Coûts inclus dans le goodwill amorti sur cinq ans.

6. Autres titres de participation

	Brut	Dépréciation	31.12.01 Net	31.12.00 Net
I - Titres cotés				
Legrand (note 1.g)	5 415,2	(1 400,0)	4 015,2	–
Finaxa	58,9	–	58,9	54,8
Clipsal / Goldpeak	53,3	–	53,3	52,5
Autres	1,3	–	1,3	2,8
Total titres cotés ⁽¹⁾	5 528,7	(1 400,0)	4 128,7	110,1
II - Titres non cotés ⁽²⁾				
Comipar	16,4	(16,4)	–	–
SIAP	8,1	–	8,1	8,1
Paramer	5,9	–	5,9	5,9
Simak	4,4	–	4,4	4,4
Positec	–	–	–	181,7
Delta Dore	–	–	–	7,0
Inari Inc.	8,2	–	8,2	–
Control.com	5,7	(1,9)	3,8	–
Autres titres non cotés ⁽³⁾	34,9	(12,2)	22,7	25,5
Total titres non cotés	83,6	(30,5)	53,1	232,6
Total autres titres	5 612,3	(1 430,5)	4 181,8	342,7

(1) Valeur estimative à la date de clôture des titres cotés (hors Legrand) : 193,1 M€ 297,8 M€
 Valeur estimative (cours moyen de décembre 2001) des titres Legrand : 4 152,6 M€

(2) Il s'agit principalement de titres de participation dans des filiales du Groupe, soit n'atteignant pas les seuils requis de consolidation, soit entrant dans le périmètre de consolidation en 2002.

(3) Valeur unitaire nette inférieure à 3,0 M€.

7. Autres immobilisations financières

	Brut	Dépréciation	31.12.01 Net	31.12.00 Net
Créances rattachées à des participations et prêts	75,5	(2,9)	72,6	82,9
Autres ⁽¹⁾	235,5	(3,0)	232,5	54,2
Total	311,0	(5,9)	305,1	137,1

(1) Y compris les excédents de cotisation rattachés aux plans de retraite Square D, précédemment classés en actif circulant.
 En 2000 : 185,6 M€; en 2001 : 212,7 M€.

8. Stocks et encours

	31.12.01	31.12.00
Matières premières	636,8	664,4
Encours	272,9	367,9
Produits intermédiaires et finis	409,4	421,7
Marchandises	177,7	137,8
Valeur brute des stocks	1 496,8	1 591,8
Moins provisions pour dépréciation	(228,9)	(179,9)
Valeur nette des stocks	1 267,9	1 411,9

9. Autres débiteurs et frais payés d'avance

	Brut	Dépréciation	31.12.01 Net	31.12.00 Net
Créances d'exploitation, créances sur l'État et hors exploitation	624,2	(49,8)	574,4	653,3
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	116,4	(33,3)	83,1	247,6
Autres	56,7	–	56,7	45,5
Total	797,3	(83,1)	714,2	946,4

(1) Voir note 7 sur les plans de retraite Square D.

10. Impôt sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale des entités qu'elles détiennent. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SA.

Analyse de la charge d'impôt	2001
Impôt courant	
France	90,2
Étranger	111,5
Utilisation des reports déficitaires	–
Net	201,7
Impôts différés	5,2
Total	206,9

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se présente comme suit :

	2001
Résultat net (part du Groupe)	(986,4)
Charge d'impôt	206,9
Intérêts minoritaires	22,4
Moins : Résultat des sociétés mises en équivalence	19,3
Résultat avant impôt	(737,8)
Charge d'impôt théorique (36,43 %)	(268,8)
Éléments en rapprochement :	
Provision pour dépréciation des titres Legrand	510,0
Amortissement des écarts d'acquisition	61,7
Autres différences permanentes	(39,5)
Crédit d'impôt	(2,6)
Écart de taux France/Étranger	(64,7)
Produits taxables à taux réduits	(1,9)
Déficits fiscaux nés dans l'exercice	5,8
Utilisation dans l'exercice de reports fiscaux déficitaires	—
Divers	6,9
Charge nette d'impôt réelle	206,9

La charge d'impôt réelle, relative à l'exercice 2001, ne bénéficie pas de la prise en compte de la provision pour dépréciation des titres Legrand (note 1.g). Par contre, la non-déductibilité de l'amortissement des survaleurs génère et générera un alourdissement de l'impôt apparent, alourdissement partiellement compensé par l'effet de taux étranger inférieur au taux théorique.

Les principales sources d'impôts différés sont les suivantes :

	2001
Déficits et crédit d'impôt reportables	27,4
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	87,7
Autres provisions	75,1
Autres impôts différés Actifs	50,5
Total des impôts différés Actifs	240,7
Amortissement fiscal accéléré	50,5
Provisions réglementées	119,7
Autres impôts différés Passifs	32,0
Total des impôts différés Passifs	202,2

Les impôts différés sont présentés de la manière suivante dans le bilan au 31 décembre 2001 :

	2001
Impôts différés Actifs	240,7
Impôts différés Passifs (inclus dans dettes fiscales et sociales)	(202,2)
Impôts différés nets	38,5

11. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se composent, pour l'essentiel, de valeurs à fort coefficient de liquidité (Sicav et Fonds Communs de Placement). Pour les placements en obligations, la fraction courue non échue des coupons est prise en compte.

Ces titres sont valorisés au coût d'acquisition, diminué, le cas échéant, de provisions lorsque la valeur de cotation est inférieure au coût d'acquisition.

L'ensemble se décompose de la manière suivante :

	2001	2000
Fonds Communs de Placement et Sicav	66,6	145,1
Autres	67,6	73,7
Total brut	134,2	218,8
Provision	–	(5,4)
Valeurs mobilières de placement, net	134,2	213,4
Actions propres (plans d'options d'achats d'actions)	50,9	50,9
Titres de créances négociables et dépôts court terme	18,6	20,6
Autres disponibilités	375,8	368,6
Total disponibilités	394,4	389,2
Total	579,5	653,5

12. Capitaux propres

Évolution du capital

	Nombre d'actions
Au 31 décembre 2000	155 787 643
Actions émises en raison de :	
• plans de souscription d'actions	228 305
• conversions d'obligations convertibles Square D	3 026
• rémunération des titres Legrand	84 241 055
Au 31 décembre 2001	240 260 029

Rémunération des titres Legrand SA

Le 15 janvier 2001, Schneider Electric a lancé une Offre Publique d'Échange sur la totalité du capital (actions ordinaires et actions à dividende prioritaire) de la société Legrand SA. Cette offre, qui a été déclarée recevable par le Conseil des Marchés Financiers fin janvier 2001, a fait l'objet de recours devant la Cour d'appel de Paris de la part d'un certain nombre d'actionnaires minoritaires de Legrand SA. Ces recours ayant abouti à l'annulation de la décision de recevabilité du CMF, Schneider Electric

a décidé, le 7 juin 2001, de modifier certains termes de son offre.

Pour les actions ordinaires :

1) Une offre principale dans la parité d'origine, à savoir sept actions Schneider Electric SA pour deux actions Legrand SA.

2) Une offre subsidiaire de seize actions Schneider Electric SA pour cinq actions Legrand SA à laquelle les familles actionnaires de Legrand SA se sont engagées à apporter leurs titres (40 % des actions ordinaires).

Pour les actions à dividende prioritaire (ADP), deux actions Schneider Electric SA par ADP Legrand SA, plus une soulte de 55 euros par ADP. L'offre modifiée a été clôturée le 25 juillet 2001, l'avis de résultat a été publié le 6 août 2001 par le CMF. À l'issue de l'offre, la détention (y inclus l'auto-contrôle) par Schneider Electric SA des actions Legrand SA est la suivante :

- actions ordinaires :
- à titre principal : 12 501 534 actions Legrand SA
- à titre subsidiaire : 8 559 190 actions Legrand SA
- actions à dividende prioritaire : 6 548 139 actions,

soit respectivement 98,3 % des actions ordinaires et 97,5 % des actions à dividende prioritaire.

Cette opération s'est traduite dans les comptes de Schneider Electric SA par la création de 84 241 055 actions nouvelles de 8 euros de nominal, jouissance au 1^{er} janvier 2001. En valeur, le capital social a été augmenté de 673 928 440 euros, les primes d'émission augmentant, quant à elles, de 4 353 577 722,40 euros.

La soulte au titre des ADP s'élève à 360 147 645 euros portant la valeur d'acquisition à 5 415,2 millions d'euros, y inclus les frais annexes.

13. Provisions pour retraites et engagements assimilés

	31.12.01	31.12.00
Provisions pour retraites et engagements assimilés	311,5	300,4
Provisions pour frais médicaux postérieurs à la retraite	317,2	286,3
Total	628,7	586,7

Les indemnités conventionnelles, telles que les indemnités de fin de carrière, sont payables lors du départ en retraite de l'employé, s'il fait encore partie de l'entité concernée à cette date. La charge nette pour la période de ce type de coût s'élève à 18,7 millions d'euros. La couverture de l'engagement est essentiellement faite par provision.

Square D a pris l'engagement de couvrir les frais médicaux postérieurs à la retraite du personnel : cet engagement est intégralement couvert par voie de provision pour un montant de 314,9 millions d'euros au 31 décembre 2001 (286,3 millions d'euros au 31 décembre 2000) et affecte le résultat d'exploitation 2001 de 36,0 millions d'euros (charges).

Analyse des engagements et couvertures

	31.12.01	31.12.00
Dette future sur engagements de retraite	1927,0	1817,1
Éléments de couverture :		
Provisions pour retraites et engagements assimilés	311,5	300,4
Provisions pour frais médicaux postérieurs à la retraite	317,2	286,3
Actifs détenus et gérés par des tiers en couverture des retraites	1 340,0	1 384,7
Total éléments de couverture	1 968,7	1 971,4

Hypothèses actuarielles

	31.12.01 ^(a)	31.12.00
Taux d'actualisation	6,71%	5,17 % ^(b)
Taux d'augmentation des salaires	2,0 - 5 %	2,0 - 4,5 %
Taux de rendement des placements	9,6 %	TV

(a) Taux moyen pour le groupe Schneider.

(b) Le taux d'actualisation de la dette correspond au taux des OAT TEC 10 ans au 30 novembre 2000.

14. Autres provisions pour risques et charges

	31.12.00	Reclas- sements	Dotations	Reprises		Variation de périmètre	Écarts de conversion	31.12.01
				sans utilisation	avec utilisation			
Risques économiques	27,2	(8,2)	–	–	–	–	–	19,0
Risques clients	84,7	–	2,3	–	–	–	5,2	92,2
Risques financiers	7,6	13,0	–	–	–	–	–	20,6
Risques techniques	52,0	(7,3)	10,7	(4,2)	(7,2)	(14,4)	–	29,6
Risques autres	46,5	(5,6)	0,6	–	(0,3)	–	–	41,2
Total	218,0	(8,1)	13,6	(4,2)	(7,5)	(14,4)	5,2	202,6

15. Dettes financières (court et long terme)

Catégorie de dettes :	31.12.01	31.12.00
Emprunts obligataires	1 458,7	1 458,7
Titres à durée indéterminée	179,7	207,2
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	151,2	421,2
Billets de trésorerie	657,0	200,0
Financement des immobilisations prises en crédit-bail (note 17)	14,5	40,8
Découverts et encours bancaires	243,6	258,1
Total dettes bancaires et assimilées	2 704,7	2 586,0
Intérêts courus non échus	33,5	36,7
Participation des salariés	9,7	8,9
Dettes financières diverses	124,1	140,1
Total	2 872,0	2 771,7

Répartition par échéance	31.12.01	31.12.00
2001	–	698,1
2002	1 095,7 ^(a)	78,6
2003	80,8	64,3
2004	1 045,9	1 134,5
2005	115,8	125,4
2006	34,8	670,8
2007 et au-delà	499,0	–
Total	2 872,0	2 771,7

(a) Dont découverts (155,2 M€), encours bancaires (88,4 M€) et billets de trésorerie (657 M€).

Endettement par devise	31.12.01	31.12.00
Euro	2 594,4	1 993,1
Dollar américain ⁽¹⁾	48,6	173,4
Dollar canadien ⁽¹⁾	–	0,5
Livre sterling	10,9	118,0
Couronne suédoise ⁽¹⁾	79,0	163,4
Autres	139,1	323,3
Total	2 872,0	2 771,7

(1) Endettement local pour la plus grande part.

Les principaux emprunts consolidés, hors découverts et encours bancaires à court terme, s'analysent de la manière suivante :

	Montant 31.12.01	Intérêt	Échéance
a) Titres à durée indéterminée			
Schneider Electric Industries SA (ex-Merlin Gerin) ⁽¹⁾	179,7	Pibor + 0,7 % swapé TF	mars 2006
b) Emprunts obligataires			
Square D 1992 convertible ^(note 12)	8,7	2 % + 5 % capitalisés	janvier 2003
Schneider Electric SA 2004	1 000,0	3,75 % TF	avril 2004
Schneider Electric SA 2007	450,0	6,125 % TF	octobre 2007
Total	1 458,7		
c) Autres emprunts auprès d'établissements de crédit			
Pool bancaire (Groupe Lexel)	105,5	TV swapé	septembre 2002
Crédit bancaire (Schneider UK)	58,8	TV swapé	décembre 2005
Pool bancaire (Groupe Lexel)	35,9	TF	décembre 2005
Industrial Revenue Bonds (Square D Company)	23,6	3,8 % à 5,8 %	Divers 2020
Autres emprunts (valeur unitaire inférieure à 20 M€)	15,8	Divers	
Total	239,6		
d) Billets de trésorerie ⁽²⁾	657,0	TF	refinancement au jour le jour
e) Financement des crédits-bails immobiliers	14,5	Divers	sur une période de l'ordre de 15 à 20 ans

Le solde des emprunts, soit 15,8 millions d'euros, se répartit sur plus de 100 sociétés pour des montants le plus souvent inférieurs à 3 millions d'euros par société concernée.

TV = Taux variable

TF = Taux fixe

(1) Les titres à durée indéterminée correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée émis en 1991 par Merlin Gerin pour lesquels les porteurs ont renoncé au caractère subordonné. Le montant subordonné initial était de 457 millions d'euros, le montant net disponible pour l'emprunteur étant de 345 millions d'euros. La majeure partie de l'émission a été swapée à taux fixe à l'origine.

(2) Depuis janvier 1991, Schneider Electric SA est émetteur de billets de trésorerie pour le compte de l'ensemble du Groupe. Ces émissions sont adossées à des lignes de crédit confirmées disponibles.

Emprunts obligataires ne donnant pas accès au capital

Schneider Electric SA a émis, le 14 avril 1999, un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004, et le 28 mai 1999, un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier.

Schneider Electric SA a émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal respectif de 400 millions d'euros et 50 millions d'euros au taux de 6,1275 % à échéance du 19 octobre 2007.

Les trois emprunts ont été admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg.

16. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux, de change, et de variation des cours de métaux.

Risque de taux

Le Groupe décide d'émettre des dettes à taux fixe ou à taux variable en fonction de son exposition globale et des conditions des marchés. L'objectif étant de réduire le coût du financement, le Groupe décide, en fonction des conditions des marchés financiers, de couvrir son exposition au risque de taux par des instruments financiers, principalement des swaps, des caps et des floors.

Risque de change

En raison de son activité internationale, le Groupe est exposé au risque de change, en particulier lorsque des filiales effectuent des transactions dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement.

Les filiales doivent déclarer auprès de la trésorerie centrale leurs créances et dettes libellées dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement. La trésorerie centrale a pour mission de couvrir les flux nets significatifs de devises à l'aide de contrats de change à terme fermes.

Risque métaux

Le Groupe utilise pour ses productions des métaux cotés sur les marchés de matières premières : cuivre, argent, aluminium, nickel.

Les services achats déclarent leurs besoins d'achats de métaux deux fois par an à la trésorerie centrale.

La trésorerie centrale couvre le risque lié à la variation des cours de ces matières premières à l'aide de contrats d'achat à terme fermes, de swaps et d'options.

Risque de contrepartie

Les transactions de couverture des risques de taux, de change et de métaux sont effectuées auprès de contreparties sélectionnées sur la base de leur solidité financière, et notamment de leur notation à court et long terme, et en fonction de l'importance des engagements pris avec chacune des contreparties. Des limites par contrepartie sont établies et revues régulièrement.

La valeur nominale des instruments financiers (hors bilan) à la clôture s'analyse comme suit :

	31.12.01	31.12.00
Swaps de taux long terme	571,4	429,0
Contrats de cap/floors	64,5	68,0
Contrats à terme sur devises	608,0	445,6
Options de change	0,4	–
Couvertures fermes sur métaux boursiers	124,7	48,0
Couvertures optionnelles sur métaux boursiers	298,4	418,0
Total	1 667,4	1 408,6

Le montant des couvertures optionnelles a été déterminé en additionnant les positions sur options d'achat et options de vente en valeur absolue. Dans les cas des tunnels, le nominal n'a été pris en compte qu'une seule fois.

Les principales opérations de taux concernent les opérations suivantes :

- SEISA (ex-Merlin Gerin) : contrat de swap sur les TDI (377,8 M€ au 31 décembre 2001) ;
- Groupe Lexel : contrats de swap et de cap/floor concernant l'acquisition en 1998 de Thorsman (135,7 M€ au 31 décembre 2001).

La répartition de la dette

moyen/long terme :1 776 M€
par niveau de taux en 2001 est la suivante :

- < 7 %1 609 M€
- entre 7 et 11 %167 M€

Détail des couvertures à terme par devise

Devises	Achats	Ventes
USD	255,4	573,7
AUD	4,0	50,3
NZD	2,3	50,4
DKK	2,5	58,7
CHF	–	15,6
SEK	34,1	12,8
GBP	–	73,7
SAR	–	10,2
JPY	3,8	12,6
HUF	–	11,2
HKD	–	28,0
NOK	–	4,0
CAD	24,9	2,8
Autres	6,4	37,4
Total	333,4	941,4

Valeur de marché des instruments financiers (bilan et hors bilan)

	Valeur d'inventaire	Valeur de marché
Participations non consolidées	4 181,8	4 398,9
Autres immobilisations financières	305,1	305,1
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	579,5	579,5
Dettes financières TDI	(2 692,3)	(2 656,0)
Swap du TDI	–	(100,6)
Autres swaps, caps et collars	–	(3,2)
Contrats à terme de devises	(0,4)	(0,4)
Couvertures sur métaux boursiers	(1,0)	(24,2)
Total	2 193,0	2 403,0

17. Autres engagements hors bilan

a) Engagements donnés

	31.12.01	31.12.00
Cautions de contre-garantie sur marchés	225,7	398,6
Créances cédées non échues ⁽¹⁾	85,1	8,1
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles ⁽²⁾	30,9	21,3
Avals, cautions et garanties données	2,8	4,0
Autres engagements donnés	188,6	218,3
Total	533,1	650,3

(1) Créances cédées non échues : certaines filiales du Groupe optimisent leur gestion de trésorerie et de besoins en fonds de roulement en procédant à des cessions de créances sans recours auprès d'organismes financiers. L'encours de ces opérations, pour l'ensemble du Groupe au 31 décembre 2001, peut être évalué à 85,1 millions d'euros (2000 : 8,1 M€).

(2) Nantissements : des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

b) Engagements reçus

	31.12.01	31.12.00
Avals, cautions et garanties	33,8	23,4
Total	33,8	23,4

18. Crédit-bail

Le Groupe détient à bail des ensembles immobiliers et des installations techniques. Les loyers payables dans le cadre de ces baux sont susceptibles de nouvelles négociations selon des rythmes variables prévus par contrat.

Engagements de crédit-bail au 31 décembre 2001

Année	Crédit-bail
2002	4,3
2003	3,4
2004	3,2
2005	2,6
2006	1,7
2007 et au-delà	2,8
Sous-total	18,0
Dont intérêts capitalisés	(3,5)
Engagements de crédit-bail	14,5

19. Résultat financier

	2001	2000
Intérêts et produits financiers assimilés	26,5	36,3
Intérêts et charges financières	(164,8)	(141,5)
Autres produits et charges financiers nets	17,4	89,0
Total	(120,9)	(16,2)

Les intérêts, produits et charges financiers représentent les seuls produits et charges relatifs aux créances et dettes financières (y compris à l'actif les disponibilités et dépôts à court terme). Les autres produits et charges financiers nets se décomposent comme suit :

	2001	2000
Résultat de change	14,4	73,9
Dividendes acquis	41,6	5,9
Plus ou moins-values sur cessions de titres de placement	(19,7)	14,5
Autres	(18,9)	(5,3)
Total	17,4	89,0

20. Résultat exceptionnel

	2001
Provision pour dépréciation des titres Legrand (note 1.g et note 6)	(1 400,0)
Coûts de restructurations	(59,6)
Provisions pour dépréciation d'actifs SPIE (sortie d'intégration fiscale)	(50,5)
Déconsolidation de l'activité Haute Tension	(20,2)
Argentine (dévaluation du peso)	(9,1)
Autres	(6,5)
Total	(1 563,9)

Des coûts de restructuration ont été engagés par le Groupe pour 59,6 millions d'euros, principalement aux États-Unis et en Europe (France, Royaume-Uni, Italie et Allemagne).

21. Résultat par action

Comme indiqué dans la note 12, le capital de Schneider Electric SA peut faire l'objet de dilution. Le calcul du résultat net par action a été effectué en suivant les méthodes préconisées par la norme SFAS 128.

Le résultat par action, après dilution, est calculé en divisant le résultat net, corrigé de la rémunération des autres fonds propres, par le total constitué de la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions ordinaires, sous déduction des actions rachetées, et du nombre d'actions correspondant à la conversion des obligations existant à la clôture, pour autant que cette conversion apparaisse probable. La dilution ressortissant à l'exercice des options de souscription est déterminée par la méthode de la trésorerie.

Résultat par action :

<i>(en euros par action)</i>	2001		2000	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant opérations exceptionnelles	5,42	5,37	8,58	8,48
Résultat exceptionnel <i>(note 1.g et note 6)</i>	(8,51)	(8,44)	(0,79)	(0,78)
IS	(1,13)	(1,12)	(2,48)	(2,45)
Amortissement des survaleurs	(0,92)	(0,91)	(0,96)	(0,95)
Résultat net des sociétés intégrées	(5,14)	(5,10)	4,35	4,30
Résultat net (y compris actions Legrand) part de Schneider Electric SA	(5,37)	(5,32)	4,18	4,13
Résultat net (hors actions Legrand) part de Schneider Electric SA	(6,63)	(6,57)	–	–
Hors impact de la provision pour dépréciation des titres Legrand :				
Résultat net (y compris actions Legrand) part de Schneider Electric SA	2,25	2,23	4,18	4,13
Résultat net (hors actions Legrand) part de Schneider Electric SA	2,78	2,75	–	–

Calcul du résultat net corrigé :

<i>(en millions d'euros)</i>	2001		2000	
	Résultat avant opérations exceptionnelles	Résultat net part de Schneider Electric SA	Résultat avant opérations exceptionnelles	Résultat net part de Schneider Electric SA
Avant correction	995,4	(986,4)	1 281,9	625,0
Rémunération des autres fonds propres, net d'impôt (OC)	–	–	0,7	0,4
Après correction	995,4	(986,4)	1 282,6	625,4

Calcul du nombre d'actions retenues :

<i>(en milliers d'actions)</i>	2001		2000	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions ordinaires hors Legrand ⁽¹⁾	148 686	148 686	149 354	149 354
Obligations convertibles, options de souscription	–	1 537	–	1 883
Nombre d'actions retenues	148 686	150 223	149 354	151 237
Actions ordinaires inclus Legrand ⁽¹⁾	183 786	183 786	–	–
Obligations convertibles, options de souscription	–	1 537	–	–
Nombre d'actions retenues	183 786	185 323	–	–

(1) Sous déduction des actions autodétenues.

22. Informations sectorielles

a) Par zone géographique

Chiffre d'affaires (en %)	2001	2000
France	15	16
Europe (hors France)	35	33
Amérique du Nord	31	33
International	19	18
Total	100	100

Taux de marge d'exploitation (en %)	2001	2000
France	14,3	14,5
Europe (hors France)	12,0	13,1
Amérique du Nord	8,0	14,0
International	13,5	11,9
Taux moyen	11,4	13,4

Nota : le taux de marge d'exploitation est obtenu en divisant le résultat d'exploitation par le chiffre d'affaires (taux moyen : $1\,116,3\text{ M€} / 9\,828,2\text{ M€} = 11,4\%$).

b) Par métier

Chiffre d'affaires (en %)	2001	2000
Distribution électrique	70	71
Automatismes industriels	30	29
Total	100	100

Taux de marge d'exploitation (en %)	2001	2000
Distribution électrique	12,5	13,2
Automatismes industriels	8,7	13,8
Taux moyen	11,4	13,4

23. Relations avec le Groupe

Les principales opérations de Schneider Electric SA avec ses filiales sont les suivantes :

- I ■ Facturation de redevances pour prestations de services d'un montant de 0,6 M€
- Dividendes perçus des filiales consolidées 524,3 M€
- Intérêts nets sur prêts et créances à diverses filiales consolidées 140,8 M€
- II ■ Crédit à vue à Boissière Finance pour un montant de 1 732,4 M€

24. Effectifs

Effectifs moyens pondérés	2001	2000
Production	33 885	34 332
Structures	37 997	37 812
Total	71 882	72 144
France	21 549	23 152
Étranger	50 333	48 992

25. Liste des sociétés consolidées

	% d'intérêt 31.12.01	% d'intérêt 31.12.00
Sociétés en France		
<i>En intégration globale</i>		
Ateliers de Constructions Électriques de Grenoble - ACEG	100,00	100,00
Auxibati SCI	100,00	100,00
BCV Technologies	100,00	100,00
Boissière Finance	100,00	100,00
Citef SAS	100,00	100,00
Crouzet Automatismes (sous-groupe - 10 filiales)	100,00	100,00
Distrelec	100,00	100,00
E-Business @ Schneider Electric SAS	100,00	—
Electro Porcelaine	100,00	100,00
Elkron France	100,00	100,00
Entreprise Générale d'Installation et de Construction - EGIC	—	100,00
Établissements Bardin	100,00	100,00
Euromatel	100,00	100,00
France Transfo	100,00	100,00
Infra +	38,08	38,50
Jeumont-Schneider Transformateurs	—	100,00
Le Moule Métallique	100,00	100,00
Mafelec	100,00	100,00
Materlignes	100,00	100,00
Merlin Gerin Alès	100,00	100,00
Merlin Gerin Alpes	100,00	100,00
Merlin Gerin Loire	100,00	100,00
Muller & Cie	100,00	100,00
Normabarre	100,00	100,00
Num SA	100,00	100,00
Berger Lahr Positec SARL	100,00	—
Prodipact	100,00	100,00
Rectiphase	100,00	100,00
SAE-Gardy	100,00	100,00
Sarel Appareillage Electrique	99,00	99,00
Schneider Automation SA	100,00	100,00
Schneider Electric High Voltage SA - SEHV	—	100,00
Schneider Electric Industries SA	100,00	100,00
Schneider Electric SA (société mère)	100,00	100,00
Schneider Électrique Foncière SAS	100,00	—
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS	60,00	—
Schneider Toshiba Inverter SAS	60,00	—
SCI du Pré Blanc	100,00	100,00
SIMELECTRO	100,00	100,00
Société Alpine de Préfabrication Électro-Mécanique - SAPEM	100,00	100,00
Société d'Application Électro-Mécanique - SAEM	100,00	100,00
Société Dauphinoise Électrique - SDE	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.01	% d'intérêt 31.12.00
Société Électrique d'Aubenas - SEA	100,00	100,00
Société Française Gardy SA	100,00	100,00
Sorhodel	100,00	100,00
Sovalmo	100,00	100,00
SPEI	100,00	100,00
Spie-Capag	100,00	100,00
Spring SA	100,00	100,00
Sté Française de Constructions Mécaniques et Électriques - SFCME	100,00	100,00
Sté Industrielle Financière et Immobilière de Rueil - SIFIR	—	100,00
Sté Rhodanienne d'Études et de Participations - SREP	100,00	100,00
Systèmes Equipements Tableaux Basse Tension - SETBT	100,00	100,00
Transfo Services	100,00	100,00
Usibati SCI	100,00	100,00
<i>En intégration proportionnelle</i>		
Easy Plug SAS	50,00	—
<i>Mise en équivalence</i>		
MGE Finances SAS	32,29	32,31
Delta Dore Finance SA	20,00	—
Sociétés en Europe		
<i>En intégration globale</i>		
Berger Lahr GmbH & Co KG (Allemagne)	100,00	—
Berger Lahr Positec GmbH & Co KG (Allemagne)	100,00	—
Bub GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Gerhard Berger GmbH & Co KG (Allemagne)	100,00	—
May Steffens (Allemagne)	100,00	100,00
Num Guttinger GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Positec Automation International GmbH (Allemagne)	100,00	—
Sarel GmbH (Allemagne)	99,00	99,00
Schneider Automation GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Schneider Electric GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Schneider Electric Motion GmbH (Allemagne)	100,00	—
Schneider Factoring GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Selectron Systems GmbH (Allemagne)	100,00	—
Berger Lahr Positec GmbH (Autriche)	51,00	—
Schneider Electric Austria GmbH (Autriche)	100,00	100,00
Cofibel (Belgique)	100,00	100,00
COFIMINES (Belgique)	100,00	100,00
Schneider Electric NV/SA (Belgique)	100,00	100,00
Schneider Electric Bulgaria (Bulgarie)	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd (Croatie)	100,00	100,00
Schneider Electric AS Denmark (Danemark)	100,00	100,00
EFI Electronics Europe SL (Espagne)	100,00	100,00
Himel SA (Espagne)	100,00	100,00
Mesa SA (Espagne)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.01	% d'intérêt 31.12.00
Schneider Electric España (Espagne)	100,00	100,00
Telenium (Espagne)	100,00	100,00
Schneider Electric Oy (Finlande)	100,00	100,00
Ajax Electrical Ltd (Grande-Bretagne)	51,00	51,00
Berger Lahr Positec Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	—
Capacitors Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Num UK (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Sarel Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Electric (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Westinghouse Systems (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Yorshire Switchgear Group Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Electric AE (Grèce)	100,00	100,00
Merlin Gerin Zala (Hongrie)	100,00	100,00
Prodax (Hongrie)	100,00	—
Schneider Electric Hungaria Villamassagi RT (Hongrie)	100,00	100,00
Schneider Electric Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Celbridge (Irlande)	100,00	100,00
Square D Company Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Coelme SPA (Italie)	—	100,00
Num SPA (Italie)	100,00	100,00
Nuova Magrini Galileo SPA (Italie)	—	100,00
Nuova Magrini Meridionale SPA (Italie)	—	100,00
Pamoco Srl (Italie)	100,00	—
SAIP SRL (Italie)	100,00	100,00
Schneider Italie SPA (Italie)	100,00	100,00
Schyller SRL (Italie)	100,00	100,00
Square D Company Italia SPA (Italie)	—	100,00
Stem Trento SPA (Italie)	—	100,00
Schneider Electric Industries Italia Spa (ex-Vanossi Sud SPA) (Italie)	100,00	100,00
Schneider Electric Norge A/S (Norvège)	100,00	100,00
Schneider Electric BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Schneider Logistics BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Schneider Electric Bukowno (Pologne)	100,00	100,00
Schneider Electric Polska SP (Pologne)	100,00	100,00
Schneider Electric Portugal LDA (Portugal)	100,00	100,00
Schneider Electric Romania SRL (Roumanie)	100,00	100,00
ZAO Schneider Electric (Russie)	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd (Slovénie)	100,00	100,00
Schneider Electric Slovakia Spol SRO (Slovaquie)	100,00	100,00
Delta Elektriska AB (Suède)	100,00	100,00
KL Industri AB (Suède)	—	100,00
Num Norden (Suède)	100,00	100,00
Schneider Electric AB (Suède)	100,00	100,00
Berger Lahr Positec AG (Suisse)	100,00	—

	% d'intérêt 31.12.01	% d'intérêt 31.12.00
Feller AG (Suisse)	83,70	83,70
Num Guttinger AG (Suisse)	100,00	100,00
Schneider Electric Finances (ex-GMGH SA) (Suisse)	100,00	100,00
Schneider Electric Suisse AG (Suisse)	100,00	100,00
Selectron Electronicservice AG (Suisse)	100,00	–
Selectron Services AG (Suisse)	100,00	–
Selectron Systems AG (Suisse)	100,00	–
Schneider Electric AS (République tchèque)	98,27	98,27
Schneider Electric SRO (République tchèque)	100,00	100,00
Schneider Electric Ukraine (Ukraine)	100,00	100,00
<i>Mise en équivalence</i>		
Va Tech Schneider High Voltage GmbH (Autriche)	40,00	–
Sociétés en Amérique du Nord		
<i>En intégration globale</i>		
Schneider Canada Inc. (Canada)	100,00	100,00
SHL (Canada)	100,00	100,00
Industricas Electronias Pacifico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Schneider Electric Mexico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Square D Company Mexico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Berger Lahr Motion Technology Inc. (USA)	100,00	–
Cofimines Overseas Corporation (USA)	100,00	100,00
E-Business @ Schneider Electric Inc. (USA)	100,00	–
EFI Electronics Inc. (USA)	100,00	100,00
Num Corporation (USA)	100,00	100,00
Palatine Hills Leasing Inc. (USA)	80,00	80,00
Power Distribution Services Inc. (USA)	100,00	100,00
Powerbox Solutions LLC (W.A. Brown) (USA)	100,00	–
Quantronix Inc (USA)	100,00	100,00
Schneider Automation Inc. (USA)	100,00	100,00
Schneider Electric Holdings Inc. (USA)	100,00	100,00
SNA Holdings Inc. (USA)	100,00	100,00
Square D Company (USA)	100,00	100,00
Square D Holdings One, Inc. (USA)	100,00	–
Square D Investment Company (USA)	100,00	100,00
Veris Industries LLC (USA)	100,00	100,00
Reste du Monde		
<i>En intégration globale</i>		
Merlin Gerin South Africa (Pty) Ltd (Activité Conlog) (Afrique du Sud)	100,00	100,00
Schneider Automation Pty Ltd (Afrique du Sud)	100,00	100,00
Schneider Electric South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	100,00	100,00
Schneider Electric Algérie SARL (Algérie)	100,00	–
EPS Ltd (Arabie saoudite)	49,00	49,00
Meepco (Arabie saoudite)	–	49,00

	% d'intérêt 31.12.01	% d'intérêt 31.12.00
Plasnavi SA (Argentine)	100,00	100,00
Schneider Electric Argentina (Argentine)	100,00	100,00
Nu-Lec Industries Pty Ltd (Australie)	100,00	100,00
Schneider Electric Australia Pty Ltd (Australie)	100,00	100,00
Palatine Ridge Insurance Company Ltd (Bermudes)	100,00	100,00
Primelectrica (Brésil)	100,00	100,00
Schneider Electric Alta Tensao LTDA (Brésil)	–	100,00
Schneider Electric Brasil LTDA (Brésil)	100,00	100,00
Schneider Electric Chile SA (Chili)	99,96	99,00
Schneider Beijing Low Voltage (Chine)	95,00	95,00
Schneider Beijing Medium Voltage (Chine)	95,00	95,00
Schneider Electric China Invest Co Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider Electric Low Voltage (Tianjin) Cy Ltd (Chine)	75,00	75,00
Schneider Electric Supply Beijing Co Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider Shanghai Industrial Control (Chine)	80,00	80,00
Schneider Shanghai Low Voltage Term. Apparatus (Chine)	60,00	60,00
Schneider Shanghai Power Distribution Electric App. (Chine)	80,00	80,00
Schneider Shanghai Supply Components Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider Swire Guangzhou Electrical Equipment Ltd (Chine)	48,94	48,94
Tianjin Merlin Gerin Co Ltd (Chine)	60,00	60,00
Schneider de Colombia SA (Colombie)	79,98	79,98
SEP Le Guavio (Colombie)	100,00	100,00
Schneider Electric Korea Ltd (Corée)	100,00	100,00
Schneider Centroamerica SA (ex-Square D Centroamerica SA) (Costa Rica)	100,00	100,00
Schneider Electric Egypt SA (Égypte)	81,00	81,00
Schneider Electric High Voltage SAE (Égypte)	–	100,00
Schneider Electric FZE (Émirats)	100,00	100,00
Schneider Electric Hong Kong Ltd (Hong Kong)	100,00	100,00
Schneider Swire Ltd (Hong Kong)	51,00	51,00
Square D Foreign Sales Corporation (Iles Vierges)	100,00	100,00
Schneider Electric India Private Ltd (Inde)	100,00	100,00
PT Schneider Electric Indonésia (Indonésie)	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Batam (Indonésie)	80,00	80,00
Schneider Electric Industries Iran (Iran)	67,00	–
Telemecanique Iran (Iran)	100,00	100,00
Schneider Electric Japan Ltd (Japon)	100,00	100,00
Toshiba Schneider Electric Ltd (Japon)	60,00	60,00
Toshiba Schneider Inverter Corp. (Japon)	29,40	–
Schneider Electric Maroc (Maroc)	100,00	100,00
PDL Holdings Ltd (Nouvelle-Zélande) (sous-groupe - 12 filiales)	100,00	–
Schneider Electric (NZ) Ltd (Nouvelle-Zélande)	100,00	100,00
Schneider Electric New Zealand Holdings Ltd (Nouvelle-Zélande)	100,00	–
Schneider Electric Peru SA (Pérou)	100,00	60,00
Schneider Electric Philippines Inc (Philippines)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.01	% d'intérêt 31.12.00
Schneider Electric Export Services (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Industrial Development Singapore Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Asia Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Singapore Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric South East Asia (HQ) Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Taiwan Co Ltd (Taiwan)	100,00	100,00
Schneider Electric High Voltage Thailand Ltd (Thaïlande)	—	100,00
Schneider Electric Thailand Co Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Schneider Thailand Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Square D Company Thailand Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Schneider Elektrik AS (Turquie)	100,00	100,00
Schneider Electric Venezuela SA (ex-Schneider MG SD TE SA) (Venezuela)	91,88	91,58
Schneider Electric Vietnam Ltd (Vietnam)	100,00	100,00
<i>Sociétés mises en équivalence</i>		
Asia Pacific PTE Ltd (JV) (Singapour)	50,00	50,00
Schneider Electric Malaysia SDN BHD (Malaisie)	30,00	30,00
Schneider Scott & English Electric SDN BHD (Malaisie)	14,70	14,70
Groupe Lexel A/S		
ELSO GmbH Elektrotechnik (Allemagne)	100,00	100,00
Thorsman GmbH (ex-LK Elektrotechnik GmbH) (Allemagne)	100,00	100,00
Thorsman GmbH (Allemagne)	—	100,00
Dalcotech A/S (Danemark)	100,00	100,00
Elmat ApS (Danemark)	100,00	100,00
JO JO A/S (Danemark)	100,00	100,00
JO-EL A/S (Danemark)	100,00	100,00
Lexel A/S (Danemark)	100,00	100,00
Lexel Electric A/S (ex-Thorsman & Co A/S) (Danemark)	100,00	100,00
Lexel Holding A/S (Danemark)	100,00	100,00
Lexinvest A/S (Danemark)	100,00	100,00
LK A/S (Danemark)	100,00	100,00
LK Engineering A/S (Danemark)	100,00	100,00
Polam Holding Danmark A/S (Danemark)	100,00	100,00
Wibe A/S (Danemark)	—	Fusion
A/S Lexel Electric (Estonie)	100,00	100,00
Elari Oy (Finlande)	100,00	100,00
Elko Suomi Oy (Finlande)	100,00	100,00
I-Valo (Finlande)	100,00	100,00
JO-EL Finland Oy (Finlande)	100,00	100,00
Oy Esmi AB (Finlande)	100,00	100,00
Oy Lexel Electric AB (ex-Ahlström Sähkötarvikkeet Oy) (Finlande)	100,00	100,00
Oy Lexel Finland AB (Finlande)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.01	% d'intérêt 31.12.00
Oy Thorsman & Co AB (Finlande)	–	Fusion
Oy Wibe AB (Finlande)	–	100,00
Alombard Finance SA (France)	99,99	99,99
Ets Alombard SA (France)	99,88	99,88
Scanelec SA (France)	99,99	99,99
Grawater Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Grawater of Wakefield Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
JO JO (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
JO JO Products Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Lexel Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
MITA (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
MITA Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Thorsman & Co (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	–	Liquidation
Thorsman Ltd (ex-Foxford Eurofast Ltd) (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Walker Mainstay Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
LK India Private Ltd (Inde)	80,67	77,01
Thorsman Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Thorsman Sales Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Ahlstrom – Remlr Elektra SIA (Lettonie)	100,00	100,00
Lexel Elektropreces SIA (Lettonie)	100,00	100,00
Eltra Baltic UAB (Lituanie)	–	100,00
UAB Lexel Electric (Lituanie)	100,00	100,00
Elektrokontakt A/S (Norvège)	100,00	100,00
Elko Holding AS (Norvège)	100,00	100,00
ESMI AS (Norvège)	100,00	100,00
Industrisitering A/S (Norvège)	–	100,00
Lexel Electric A/S (ex-Thorsman & Co A/S) (Norvège)	100,00	100,00
Lexel Holding Norway AS (Norvège)	100,00	100,00
Norwesco AS (Norvège)	100,00	100,00
Telesafe AS (ex-Telesafe Produkter AS) (Norvège)	100,00	100,00
Wibe Stiger A/S (ex-Wibe A/S) (Norvège)	100,00	100,00
Polam Holding BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Polinsta Holding B.V. (Pays-Bas)	100,00	100,00
Sandas Montage BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Stago BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Stago Production BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Stago Thorsman BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Aktywa Sp.zo.o (Pologne)	–	100,00
B.A.P.Z. Sp.zo.o (Pologne)	–	100,00
El. Grand Sp.zo.o (Pologne)	–	100,00
ELDA Szczecinek SA (Pologne)	99,99	99,99
El-Handel Sp.zo.o (Pologne)	–	100,00
Eltra S.A. (Pologne)	91,33	82,67
NEW.CO Poland (Pologne)	–	100,00
Wibe Polska S.z.p.o.o (ex-Thorsman Polska S.z.p.o.o) (Pologne)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.01	% d'intérêt 31.12.00
Eltra Kaliningrad Sp.zo.o (Russie)	En liquidation	100,00
OOO Ahlstrom Elektromaterialy (MOW) (Russie)	100,00	100,00
ZAO Ahlstrom Elektromaterialy (Russie)	–	100,00
ZAO Lexel Elektromaterialy (SPB) (Russie)	100,00	100,00
AB Elektrokontakt EKT (Suède)	100,00	100,00
AB Stockholms Brandskyddskonsulenter (Suède)	–	100,00
AB Wibe (Suède)	100,00	100,00
EFAB Electric AB (Suède)	100,00	100,00
ELJO AB (Suède)	100,00	100,00
ESMI AB (Suède)	100,00	100,00
ESMI Multi Signal AB (ex-Multi Signal AB) (Suède)	100,00	100,00
Exportvärden AB (Suède)	100,00	100,00
Hebo-Verken AB (Suède)	100,00	100,00
J.O. Sverige AB (Suède)	100,00	100,00
JO JO AB (Suède)	100,00	100,00
Lexel AB (ex Elmerks AB) (Suède)	100,00	100,00
Lexel Electric AB (ex-Thorsman Marknad Sverige AB) (Suède)	100,00	100,00
Multi Signal Service AB (Suède)	100,00	100,00
Scanmast International AB (Suède)	–	100,00
Thorsman & Co AB (Suède)	100,00	100,00
Thorsman Industri AB (Suède)	–	100,00
Thorsman Växjö AB (Suède)	100,00	100,00
Wibe Holding AB (Suède)	100,00	100,00
Wibe Stegar AB (Suède)	100,00	100,00
Wibe Stegar Holding AB (Suède)	100,00	100,00
Lexel Amperie (République tchèque)	51,00	51,00
Metesan Lexel Elektrik Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret AS (Turquie)	100,00	100,00

Comptes résumés de la société Schneider Electric SA

Seuls les comptes consolidés donnent une image complète des activités et des résultats et reflètent la réalité économique et financière du Groupe. Les comptes sociaux de la société Schneider Electric SA ne donnent qu'une image très partielle de cette réalité.

C'est le résultat net social de la holding qui est soumis à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire. C'est à partir de ce résultat, majoré des réserves et du report à nouveau de l'exercice précédent, que l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende distribué aux actionnaires.

Bilan au 31 décembre 2001

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	2001	2000	1999
Actif immobilisé	7 397	3 370	3 125
Autres actifs	1 951	1 739	1 888
Total Actif	9 348	5 109	5 013

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	2001	2000	1999
Fonds propres	7 082	3 157	3 332
Provisions	28	44	49
Dettes financières	2 142	1 779	1 539
Autres dettes	96	129	93
Total Passif	9 348	5 109	5 013

Résultats au 31 décembre 2001

<i>(en millions d'euros)</i>	2001	2000	1999
Produits nets des participations	558	318	251
(Frais financiers) / Produits financiers nets	44	49	12
Charges d'exploitation	(12)	(9)	(14)
Résultat exceptionnel et impôts	(1 401)	(1)	68
Résultat net social	(811)	357	317

Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*	Quote-part du capital détenue en %
----------	---------	---	------------------------------------

I. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Schneider Electric SA

A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)

<i>Schneider Electric Industries SA</i> 89, boulevard Franklin-Roosevelt 92500 Rueil-Malmaison	441 314,3	1 459 827,8	100,00
<i>Cofibel</i> 18-20, avenue Winston-Churchill 1180 Bruxelles	55 362,2	78 251,3	99,56
<i>Cofimines</i> 18-20, avenue Winston-Churchill 1180 Bruxelles	41 522,2	28 153,8	99,77
<i>Legrand SA</i> 128, avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 87000 Limoges	56 000,0	549 000,0	98,10

B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)

<i>Infra +</i> 3, rue des Marronniers 94240 L'Haÿ-les-Roses	2 038,2	10 909,8	38,08
---	---------	----------	-------

II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

A. Filiales non reprises au paragraphe I

- Filiales françaises (ensemble)
- Filiales étrangères (ensemble)

B. Participations non reprises au paragraphe I

- Dans les sociétés françaises (ensemble)
- Dans les sociétés étrangères (ensemble)

* Y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
1 531 980,5	1 531 980,5	–	–	3 185 002,5	485 240,0	504 584,3	Voir note sur les titres de participation
136 796,8	136 796,8	–	–	Société de portefeuille	5 409,1	18 954,1	
82 580,0	82 580,0	–	–	Société de portefeuille	1 179,7	–	
5 415 231,4	4 015 231,4	–	–	547 000,0	33 000,0	29 619,3	
23 632,7	23 632,7			27 195,4	2 643,2	508,8	
21 138,9	21 126,8		–			225,0	
–	–	–	–			–	
1 381,1	1 381,1		–			–	
877,8	498,1	–	–			–	

Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	1997	1998	1999	2000	2001
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	1 159 893,8	1 169 414,4	1 230 443,3	1 246 301,1	1 922 080,2
Nombre d'actions émises	152 168 097	153 417 118	161 423 578	155 787 643	240 260 029
Nombre d'obligations convertibles en actions (en milliers)	1 566	1 315	1	–	–
Nombre maximal d'actions futurs à créer (en milliers) :					
- par conversion d'obligations	8 682	7 668	343	191	–
- par exercice de droits de souscription	4 767	4 281	3 512	3 261	4 587
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 946,4	3 946,1	3 865,3	2 728,5	1 368,1
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	246 491,9	264 164,6	312 575,4	443 613,6	740 644,2
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	184 350,8	106 320,8	255 739,0	301 958,6	521 908,4
Impôts sur les bénéfices	–	15,2	3,8	–	–
Résultat après impôts, amortissements et provisions	120 035,0	187 043,9	316 704,3	356 657,1	(811 224,0)
Résultat distribué	150 025,8	168 429,7	270 272,7 ^(a)	249 260,2	312 338,0
Résultat des opérations réduit à une action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,66	0,94	1,40	1,94	2,29
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,79	1,22	1,96	2,29	(3,38)
Dividende attribué à chaque action (net)	0,99	1,15	1,34	1,60	1,30
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	9	8	6	5
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	3 578,6	3 128,6	3 198,2	3 975,9	4 468,9
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	1 291,5	1 699,3	1 736,8	901,7	914,1

(a) Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant seront affectés au report à nouveau.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2001

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la société Schneider Electric SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Schneider Electric SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants

justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2002

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ANDERSEN

Aldo Cardoso Pierre Jouanne

BEFEC-PRICE WATERHOUSE

Membre de PricewaterhouseCoopers

Pascale Chastaing-Doblin Daniel Chauveau

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2001

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la société Schneider Electric SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par
votre Assemblée Générale, nous vous présentons
notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre
2001 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société
Schneider Electric SA établis en euros, tels qu'ils sont
 joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations
prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil
d'Administration. Il nous appartient, sur la base de
notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes
de la profession applicables en France ; ces normes
requièrent la mise en œuvre de diligences
permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les
comptes annuels ne comportent pas d'anomalies
significatives. Un audit consiste à examiner, par
sondages, les éléments probants justifiant les
données contenues dans ces comptes. Il consiste
également à apprécier les principes comptables suivis
et les estimations significatives retenues pour l'arrêté

des comptes et à apprécier leur présentation
d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles
fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée
ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels,
établis conformément aux principes comptables
généralement admis en France, sont réguliers et
sincères et donnent une image fidèle du résultat
des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la
situation financière et du patrimoine de la société à
la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément
aux normes de la profession applicables en France,
aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la
sincérité et la concordance avec les comptes
annuels des informations données dans le rapport
de gestion du Conseil d'Administration et dans les
documents adressés aux actionnaires sur la
situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes
assurés que les diverses informations relatives aux
prises de participation et de contrôle et à l'identité
des détenteurs du capital (ou des droits de vote)
vous ont été communiquées dans le rapport de
gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2002

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ANDERSEN
Aldo Cardoso Pierre Jouanne

BEFEC-PRICE WATERHOUSE
Membre de PricewaterhouseCoopers
Pascale Chastaing-Doblin Daniel Chauveau

Responsable du document de référence

Responsable du contrôle des comptes

Attestation du responsable du Document de Référence

À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Schneider Electric SA.

Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Rueil-Malmaison, le 10 avril 2002
Le Président-Directeur Général
Henri Lachmann

Attestation des Commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Schneider Electric SA et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels des exercices 1999, 2000 et 2001 et les comptes consolidés des exercices 1999 et 2001 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés de l'exercice 2000 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve. Notre rapport sur les comptes consolidés de 2000 en date du 1^{er} mars 2001 comporte une observation rappelant le changement de méthode comptable résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2000, du nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 avril 2002

Les Commissaires aux comptes

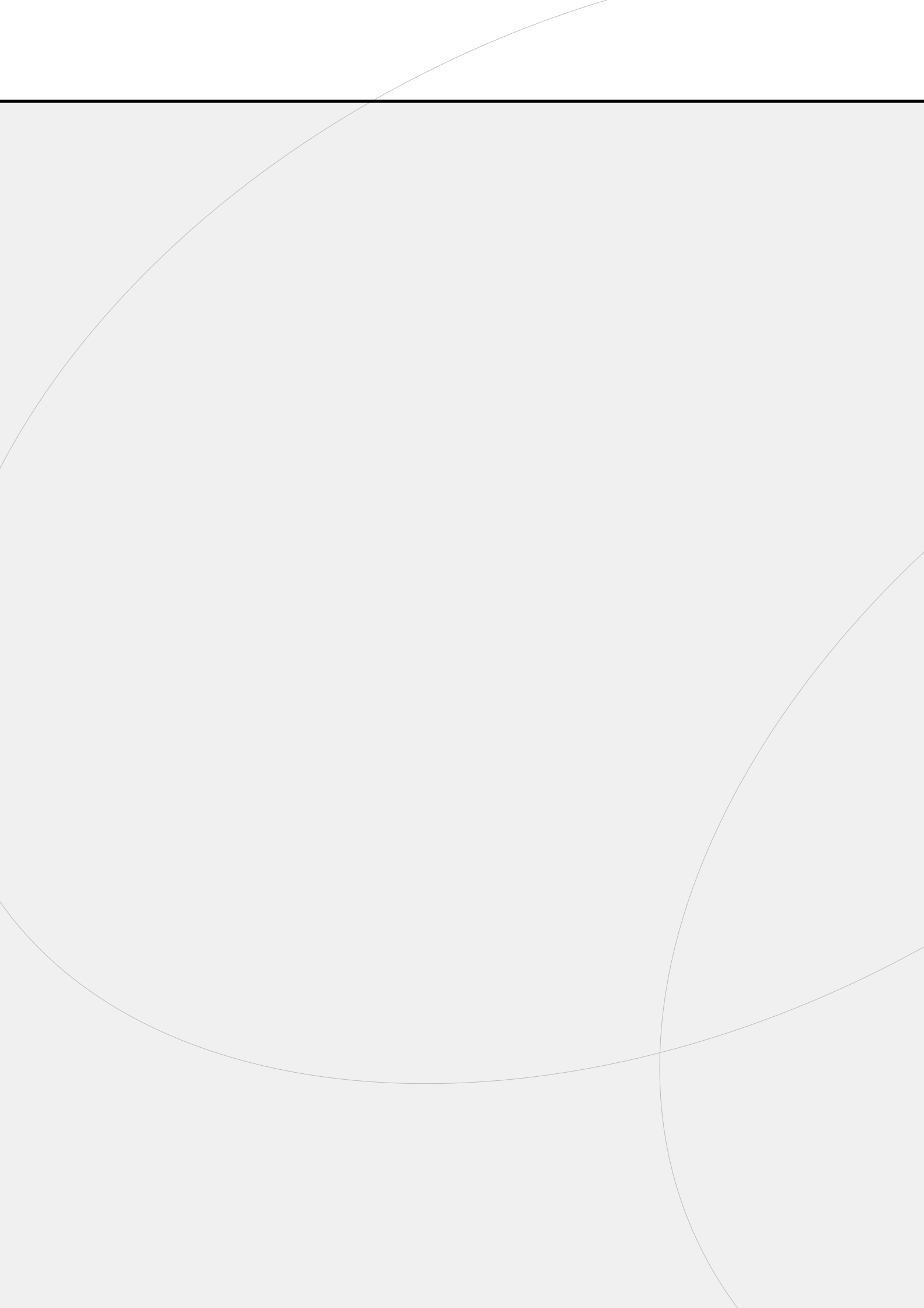
BARBIER FRINAULT & AUTRES
ANDERSEN

Aldo Cardoso Pierre Jouanne

BEFEC-PRICE WATERHOUSE

Membre de PricewaterhouseCoopers

Pascale Chastaing-Doblin Daniel Chauveau



Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2002

Rapport du Conseil d'Administration	106
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.....	109
Résolutions	112

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires

Approbation des comptes annuels - Première résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice, tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par une perte de l'exercice de 811 224 026 euros. Cette perte résulte de la provision à caractère exceptionnel qui a été constituée sur la participation de votre société dans Legrand.

Nous vous rappelons, en effet, que votre société a initié en janvier 2001 un projet de rapprochement avec Legrand qui constituait une opportunité au plan stratégique. Schneider Electric a ainsi acquis 98,1 % du capital de Legrand, comptabilisé pour 5,4 milliards d'euros et rémunéré par l'émission de 84 millions d'actions Schneider Electric, valorisées à 59,68 euros par action, et un décaissement de 387,5 millions d'euros, représentant essentiellement la soule versée aux porteurs d'actions à dividende minoritaire de Legrand.

À la suite de la décision de la Commission européenne du 10 octobre 2001, déclarant le rapprochement de Schneider-Legrand incompatible avec le marché commun, votre société s'est vue enjoindre par la Commission, en janvier 2002, de se séparer de Legrand.

Aussi, conformément à un principe de prudence comptable, il a été procédé à une estimation des titres Legrand qui tient compte des modalités possibles de séparation (cession, offre publique de vente, scission) et de la baisse des marchés financiers depuis leur acquisition. Ceci a conduit à valoriser la participation dans Legrand à 4 milliards d'euros et donc à constituer une provision à caractère exceptionnel de 1,4 milliard d'euros.

Approbation des comptes consolidés - Deuxième résolution -

Conformément à la loi sur les nouvelles régulations économiques, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice, tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net, part du Groupe après amortissement des survaleurs, en perte de 986 millions d'euros, compte tenu de la provision passée sur les titres Legrand.

Affectation de la perte de l'exercice - Troisième résolution -

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice sur :

1. le report à nouveau de l'exercice précédent, soit 231 752 043,20 euros, auquel il vous est proposé d'ajouter la quote par du précompte, qui n'a pas eu à être versée au Trésor public, soit un montant de 7 828 567,41 euros, le dividende sur les actions d'autodétention non versé, soit un montant de 12 467 712 euros, ce qui portera le report à nouveau à 252 048 322,61 euros ;
2. sur les postes de réserves (écarts de réévaluation, réserves réglementées, réserve légale) à hauteur de leurs montants soit un total de 264 177 946,96 euros et pour le solde de 294 997 756,88 euros sur les primes d'apport et de fusion.

Distribution : fixation d'un dividende de 1,3 euro par action prélevé sur les primes - Quatrième résolution -

Compte tenu du niveau de résultat d'exploitation et de la nature exceptionnelle de la perte de l'exercice, il vous est proposé de maintenir un dividende. Ce dividende qu'il vous est proposé de fixer à 1,3 euro par action sera prélevé intégralement sur les primes d'émission. Il s'analyse juridiquement comme un remboursement d'apport. En conséquence, il sera versé à toutes les actions créées au jour du détachement du coupon. Il ne donnera pas lieu au bénéfice d'un avoir fiscal et il ne sera soumis ni à l'impôt sur le revenu, ni à la CSG CRDS. En cas de démembrement de droits sur les actions le dividende sera versé aux nus-proprétaires.

Ce dividende sera mis en paiement le 31 mai 2002. Nous vous rappelons que les dividendes versés par Schneider Electric SA, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

	Dividende net €	Avoir fiscal €	Revenu global €
1998	1,15	0,58	1,73
1999	1,34	0,67	2,01
2000	1,6	0,8	2,4

Conventions réglementées de l'article L 225-38 - Cinquième résolution -

Aucune convention nouvelle, visée aux articles L 225-38 et suivants du Code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice.

Il vous est demandé de prendre acte de la poursuite, au cours de l'exercice, des conventions de l'article L 225-38 conclues au titre d'exercices antérieurs.

Composition du Conseil d'Administration - Sixième et septième résolutions -

Il vous est proposé de ratifier la cooptation de MM. René Barbier de la Serre et Willy Kissling comme administrateur et de les nommer pour la durée restant à courir du mandat des administrateurs qu'ils remplacent. Leurs notices biographiques vous sont données dans la présentation du Conseil d'Administration.

Rachat d'actions - Huitième résolution -

Il vous est proposé de permettre à la Société de racheter ses propres actions, par tous moyens, y compris l'utilisation de produits dérivés, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code du commerce.

Les programmes d'achat que la Société pourra réaliser pourront avoir diverses finalités : il pourra s'agir d'opérations de régularisation de cours ou de rachat d'actions en vue de réduire la dilution ou l'optimisation de la gestion des fonds propres de la Société.

Les actions rachetées pourront être cédées, conformément à la loi, par tous moyens ; leur cession pourra ainsi intervenir en complément ou au lieu et place d'une augmentation de capital, notamment si une opportunité de croissance externe se présentait.

Elles pourront également être utilisées à servir les programmes de plans d'options d'achat d'actions ou d'actionnariat salarié que votre Société pourra mettre en place.

Enfin, elles pourront être en partie annulées conformément à la onzième résolution, si vous approuvez cette dernière.

L'autorisation que vous aviez donnée en 2001 a été mise en œuvre ; il vous en est rendu compte dans le rapport annuel.

En application du règlement 98-02 de la Commission des Opérations de Bourse, la Société établira et publiera une note d'information visée par la Commission qui sera tenue à votre disposition.

Émissions obligataires - Neuvième résolution -

Il vous est demandé de renouveler l'autorisation d'émettre des obligations et des titres assimilés, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2001, afin d'élargir l'ensemble des instruments

financiers, susceptibles d'être émis dans le cadre de cette autorisation.

Modifications statutaires - Dixième résolution -

Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi sur les nouvelles régulations économiques : Cette loi a introduit la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Elle impose aux sociétés de modifier leurs statuts pour conférer au Conseil d'Administration la responsabilité de mettre en œuvre ou non la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence, il vous est proposé de modifier les statuts de Schneider Electric SA pour :

1. Donner une nouvelle définition des pouvoirs et missions du Conseil d'Administration, reprise de la loi sur les nouvelles régulations économiques :

“Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles” (article 12 du projet de statuts).

2. Prévoir que la limite d'âge maximum du Président est de 74 ans. Toutefois si le Président assure la Direction Générale, la limite d'âge est de 68 ans, actuelle limite d'âge pour le Président de Schneider Electric (articles 14 et 15 du projet de statuts).

3. Insérer une définition des pouvoirs du Président du Conseil d'Administration reprise de la loi NRE :

“Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige ses travaux, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.” (article 14 du projet de statuts).

4. Prévoir que la Direction Générale de la Société est assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de Président-Directeur Général, soit par une autre personne nommée par le Conseil d'Administration et qui porte le titre de Directeur Général. Il est précisé que lorsque la Direction Générale est assurée par le Président, les dispositions relatives au Directeur Général lui sont applicables. (article 15 du projet de statut).

5. Prévoir (article 15 du projet de statuts) que le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration, qui ne peut délibérer sur cette question que si :

- les deux tiers au moins des administrateurs sont présents ou représentés ;
- la question a été mise à l'ordre du jour d'une convocation adressée 15 jours avant la réunion du Conseil.

6. Insérer une définition des pouvoirs du Directeur Général, reprise de la loi sur les nouvelles régulations économiques :

"Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société vis-à-vis des tiers. Toute limitation de ces pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est sans effet à l'égard des tiers." (article 15 du projet de statuts).

7. Prévoir que la limite d'âge du Directeur Général est de 65 ans, sauf s'il exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration, dans ce cas elle est portée à 68 ans (limite d'âge actuelle du Président de Schneider Electric SA - article 15 du projet de statuts).

8. Prévoir que sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personne(s) chargée(s) de l'assister à titre de Directeur Général délégué (article 16 du projet de statuts).

Il vous est également proposé de modifier les statuts pour insérer les nouvelles règles issues de la loi NRE, relatives :

- à la possibilité pour les actionnaires de participer à l'Assemblée Générale par visioconférence (article 18 du projet de statuts)
- aux sanctions applicables aux actionnaires non résidents qui n'auraient pas révélé leur identité à la Société (article 7 du projet de statuts).

Par ailleurs, il vous est proposé de modifier dans les statuts les références à la loi sur les sociétés

commerciales, pour les remplacer par des références au Code de commerce (articles 7 et 19 du projet de statuts)

Délégation pour annuler des actions d'autodétention **- Onzième résolution -**

Il vous est demandé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder sur une période de 24 mois, à des annulations d'actions dans la limite de 10 % du capital, afin de réduire l'effet dilutif des dernières augmentations de capital intervenues.

Augmentation de capital en période d'offre publique **- Douzième résolution -**

Il vous est demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à utiliser les autorisations données dans les douzième et treizième résolutions, adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2001, pour augmenter le capital en cas d'offre publique d'achat, ou d'offre publique d'échange, visant les titres de la Société.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice au 31 décembre 2001

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions avec Square D Company

■ Schneider Electric SA assurait le cautionnement non rémunéré des engagements de Square D Company vis-à-vis de l'Employee Stock Saving Ownership Plan (ESOP), fonds de retraite des employés de Square D Company. Ce cautionnement a pris fin au cours de l'exercice 2001 sans qu'il n'ait jamais été appelé.

■ Square D Company a émis pour un montant nominal de 250 millions d'US dollars d'obligations convertibles en actions Schneider Electric SA, à taux réduit de 2%. Cette émission a été garantie par Schneider Electric SA. En outre, une convention définit les relations entre Schneider Electric SA et Square D Company pendant la durée de l'emprunt et, en particulier, à la suite des demandes de conversion d'obligations Square D Company en actions Schneider Electric SA. Après les conversions intervenues au 31 décembre 2001, le montant garanti est de 8,07 millions d'US dollars en principal.

■ Square D Company, Schneider Canada Inc et Schneider Mexico SA de CV ont sollicité du groupe American International Group (AIG) une garantie au

bénéfice des clients de ces entreprises dans le cadre des marchés passés par celles-ci. AIG a demandé à être contre-garanti par Schneider Electric SA. Dans ce cadre, votre société avait donné une garantie en faveur d'AIG d'un montant maximum de 45 millions d'US dollars.

Cette garantie a pris fin au cours de l'exercice 2001 sans qu'elle n'ait jamais été appelée.

Conventions avec Spie Batignolles (devenue Spie SA) et Spie-Trindel

■ Une convention de gestion déléguée a été conclue entre votre société et Spie Batignolles (devenue Spie SA) pour la gestion administrative et juridique des affaires contentieuses restées au niveau de Schneider Electric SA lors de la fusion. Pour l'exécution de sa mission, votre société verse à Spie Batignolles une rémunération annuelle forfaitaire de 0,75% de la valeur des actifs nets gérés pour le compte de Schneider Electric SA et comptabilisés au 1^{er} janvier de chaque exercice.

Cette convention n'a pas été suivie d'effet en 2001.

■ En outre, votre société avait donné certaines garanties d'usage sur les comptes 1995 de Spie Batignolles et de Spie Trindel, et avait garanti des risques relevant de certaines affaires passées de Spie Batignolles et/ou ses filiales, notamment Spie Trindel et Spie Enertrans. L'ensemble des garanties de nature fiscale a été soldé dans le cadre d'un accord transactionnel en date du 18 octobre 2001 qui a donné lieu au versement par Schneider Electric SA à Spie Batignolles d'une somme nette de 32 millions d'euros, le 15 janvier 2002. Cette somme est venue en complément d'un versement de 10,2 millions d'euros, déjà effectué en mars 2001.

Pour les autres garanties, cette convention n'a pas été suivie d'effet en 2001.

Conventions avec Schneider Capital Management (devenue Washington Groupe)

Dans le cadre d'un ensemble d'opérations visant à rassembler, sous une structure placée sous Schneider Electric SA, dénommée Schneider Capital Management, l'ensemble des actifs et des structures non industriels de Schneider, hérités de l'ex-Groupe Empain Schneider et de Spie Batignolles, le Conseil d'Administration du 23 mars 1998 avait autorisé Schneider Electric SA à

consentir des avances conditionnées à cette société, à hauteur de 250 millions de francs (38,11 millions d'euros).

Votre société avait effectivement consenti, le 28 mai 1998 des avances conditionnées à hauteur de 250 millions de francs (38,11 millions d'euros). Leur remboursement a été renégocié dans le cadre de la cession du pôle immobilier. L'acquéreur les a remboursées, en 1999, à hauteur de 161 millions de francs (24,54 millions d'euros) et s'était engagé à rembourser 14,1 millions de francs (2,15 millions d'euros) au plus tard le 31 décembre 2001, cette somme portant intérêt au taux de 3,5% l'an, le

solde de la créance ayant été cédé au repreneur pour 10 millions de francs (1,5 millions d'euros).

Au 31 décembre 2001, conformément à l'accord renégocié en 1999, Schneider Capital Management a remboursé le solde des avances (principal et intérêts) pour un montant de 2,2 millions d'euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2002

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ANDERSEN
Aldo Cardoso Pierre Jouanne

BEFEC-PRICE WATERHOUSE
Membre de PricewaterhouseCoopers
Pascale Chastaing-Doblin Daniel Chauveau

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2002

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Société Schneider Electric SA,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Schneider Electric SA, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 alinéa 4 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession applicables en France.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions

prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de deux ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2002

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ANDERSEN

Aldo Cardoso Pierre Jouanne

BEFEC-PRICE WATERHOUSE

Membre de PricewaterhouseCoopers

Pascale Chastaing-Doblin Daniel Chauveau

Résolutions

Partie ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2001)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2001, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2001)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2001, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

(Affectation de la perte de l'exercice)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve l'intégration dans le report à nouveau :

1. de la quote-part non due du précompte fixé par la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2001, soit la somme de 7 828 567,41 euros ;
2. du dividende afférent aux actions d'autodétention, non versé, soit la somme de 12 467 712 euros, et décide d'imputer la perte de l'exercice, qui s'élève à 811 224 026,45 euros sur :
 1. le report à nouveau, augmenté comme il a été indiqué ci-dessus, à hauteur de son montant, soit 252 048 322,61 euros ;
 2. les écarts de réévaluation à hauteur de leur montant, soit 2 858 088,22 euros ;
 3. les réserves réglementées et les réserves spéciales de plus-values à long terme à hauteur de leur montant, soit 136 689 744,34 euros ;
 4. la réserve légale à hauteur de son montant, soit 124 630 114,40 euros ;

5. les primes d'apport et de fusion à hauteur de 294 997 756,88 euros.

Quatrième résolution

(Fixation d'un dividende à 1,3 euro, sous forme de remboursement d'apport, qui en conséquence ne donne pas droit à un avoir fiscal).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide la distribution d'un dividende de 1,3 euro par action prélevé sur les primes d'émission relative aux exercices de bons, au paiement du dividende en actions et pour le solde aux certificats de valeur garantie Spie Batignolles. S'agissant d'un remboursement d'apport, ce dividende, qui sera versé à toutes les actions existantes au jour de la date de mise en paiement du dividende, ne donnera pas droit à l'avoir fiscal.

Les dividendes mis en paiement par Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents, et les avoirs fiscaux correspondants ont été les suivants :

	Dividende net €	Avoir fiscal €	Revenu global €
1998	1,15	0,58	1,73
1999	1,34	0,67	2,01
2000	1,6	0,8	2,4

Cinquième résolution

(Conventions réglementées, article L 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, présenté en application des prescriptions de l'article L 225-40 du Code de commerce sur les conventions visées par l'article L 225-38 dudit Code, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport.

Sixième résolution

(Ratification de la cooptation de M. René Barbier de la Serre, en tant qu'administrateur et nomination pour un mandat de 3 ans)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de M. René Barbier de la Serre en qualité d'administrateur

décidée par le Conseil d'Administration du 26 février 2002 et le nomme administrateur pour une période de trois années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2005 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Septième résolution

(Ratification de la cooptation de M. R. Willy Kissling, en tant qu'administrateur et nomination pour un mandat de deux ans)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de M. R. Willy Kissling en qualité d'administrateur décidée par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2001 et le nomme administrateur pour une période de deux années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2004 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Huitième résolution

(Autorisation donnée à la Société d'acheter ses propres actions : prix maximum d'achat 100 euros – prix minimum de vente 50 euros).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration ainsi que de la note d'information établie par la Société et visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'Administration, afin de réduire la dilution, d'optimiser la gestion des fonds propres de la Société et de réaliser des opérations de croissance externe, ou de régulariser le cours de Bourse, à acquérir des actions de la Société.

- Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit 240 260 029 actions.
- Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros, le prix minimum de vente à 50 euros. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.
- En conséquence des limites ci-dessus, le montant maximal de l'opération ne pourra excéder 2 402 600 290 euros.
- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'acquisition ou la cession de blocs, l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente

d'options d'achat et de vente et de toutes combinaisons de celles-ci).

- Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L 225-204 et L 225-205 du Code de commerce et conformément à la onzième résolution proposée à l'adoption de la présente Assemblée.
- Les opérations d'acquisitions ou de cessions pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.
- En cas d'opérations financières, le Conseil d'Administration pourra procéder à un ajustement du nombre et/ou des prix maximaux et minimaux de vente des actions.
- L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois.

Neuvième résolution

(Autorisation d'émettre des obligations et des titres assimilés ou d'autres titres conférant un même droit de créance sur la société dans la limite de 2,5 milliards d'euros).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'Étranger, d'obligations ou de titres assimilés (notamment de titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée) ou d'autres titres conférant dans une même émission un même droit de créance sur la société, y compris sous la forme de bons, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 2,5 milliards d'euros, et libellés soit en euros, soit en devises étrangères, soit en unités monétaires quelconques établies par référence à plusieurs devises, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de la réalisation du ou des emprunts et précise qu'il aura toute latitude pour fixer les caractéristiques des obligations ou titres assimilés.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente décision et remplace toutes les autorisations antérieures de même nature à hauteur des montants non utilisés.

Partie extraordinaire

Dixième résolution

(Modifications statutaires)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité de l'Assemblée Générale

Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide :

1. de mettre les statuts en conformité avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, relative aux nouvelles régulations économiques ;
2. avec la codification de la loi sur les sociétés commerciales dans le Code de commerce.

En conséquence, elle décide de modifier les articles 1, 7, 12, 13, 14, 15, 16, 18 et 19 :

Article 1 :

Le 3^e alinéa de l'article 1 des statuts est désormais rédigé comme suit :

"Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les présents statuts."

Article 7 :

Au deuxième alinéa de l'article 7, les mots "356-1-2 de la loi sur les sociétés commerciales" sont remplacés par :

"L 233-9 du Code de commerce".

Cet article est complété par l'alinéa suivant :

"L'inobservation par les détenteurs de titres ou les intermédiaires de leur obligation de communication des renseignements visés à l'alinéa ci-dessus peut, dans les conditions prévues par la loi, entraîner la suspension, voire la privation, du droit de vote et du droit au paiement du dividende attaché aux actions."

Article 12 :

Cet article est rédigé comme suit :

"Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au siège social ou dans tout endroit fixé par le Président. Il est convoqué par le Président dans les conditions prévues par la loi par tous moyens et même verbalement, éventuellement à la demande du Directeur Général ou du tiers au moins des administrateurs."

Sauf dans le cas prévu à l'article 15, les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi ; en cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante."

Le Conseil désigne la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être prise même en dehors des actionnaires."

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi."

Article 13 :

Cet article est rédigé comme suit :

"Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent."

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles."

En outre, le Conseil peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et avec ou sans faculté pour les mandataires de consentir eux-mêmes toutes substitutions totales ou partielles."

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités."

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jeton de présence et dont le montant est porté aux frais généraux de la Société."

Le Conseil répartit ces jetons de présence entre ses membres comme il l'entend."

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire suivant la procédure prévue par la loi."

Article 14 :

Cet article est rédigé comme suit :

"Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président dont il détermine la durée des fonctions, dans la limite de son mandat d'Administrateur, et fixe la rémunération."

Le Président du Conseil d'Administration est rééligible.

La limite d'âge du Président du Conseil d'Administration est celle applicable aux Administrateurs.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige ses travaux dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En outre, le Conseil nomme, s'il le juge utile, parmi ses membres, un ou deux Vice-Présidents, dont il détermine la durée des fonctions dans la limite de celle de leur mandat d'administrateur."

Article 15 :

Cet article est rédigé comme suit :

"La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'Administration, qui prend alors le titre de Président-Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration, qui ne peut valablement délibérer que si :

- *l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins quinze jours avant la réunion du Conseil ;*
- *les 2/3 au moins des Administrateurs sont présents ou représentés.*

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions réglementaires en vigueur.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions des présents statuts relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société vis-à-vis des tiers. Toute limitation de ces pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est sans effet à l'égard des tiers.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur Général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Les fonctions de Directeur Général prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, et tenue dans l'année au cours de laquelle il atteindra l'âge de 65 ans. Toutefois, lorsque la Direction générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, cette limite d'âge est portée à 68 ans.

Article 16 :

Cet article est rédigé comme suit :

"Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques de l'assister à titre de Directeur Général délégué. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux délégués. Le Conseil d'Administration fixe leur rémunération."

Article 18 :

Le deuxième alinéa est complété par la phrase suivante :

"Le Conseil peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique d'une partie ou de l'intégralité de ses réunions par visioconférence et/ou télétransmission."

Le troisième alinéa est ainsi rédigé :

"Le droit de participer ou de se faire représenter aux assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires est subordonné :

- *pour les titulaires d'actions nominatives, à leur inscription sur les comptes de titres nominatifs de la Société ;*
- *Pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité de leurs actions jusqu'à la date de l'Assemblée, et le cas échéant, de la fourniture à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, de tous éléments permettant son identification."*

Après le quatrième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

“Les actionnaires peuvent également, si le Conseil d’Administration le décide lors de la convocation de l’Assemblée, participer et voter aux assemblées générales, par visioconférence ou tous moyens des télécommunications autorisés par les dispositions en vigueur dans les conditions fixées par celles-ci.”

Au cinquième alinéa entre les mots “absence”, et “par” il est inséré les mots “par le Vice-Président ou à défaut par le Directeur Général ou”.

Au dernier alinéa, les mots “un administrateur exerçant les fonctions de” sont remplacés par “le”.

Article 19 :

Au 8^e alinéa de cet article : les mots “355-1 de la loi sur les sociétés commerciales” et “356-1 et suivants de ladite loi” sont remplacés respectivement par “L 233-3 du Code de commerce” et “L 233-7 et suivants dudit Code.”

L’Assemblée Générale décide qu’il appartiendra au premier Conseil d’Administration, qui se réunira, après la tenue de la présente Assemblée, de se prononcer sur les modalités d’exercice de la Direction Générale.

Onzième résolution

(Cette résolution a pour objet d’autoriser le Conseil d’Administration à annuler, le cas échéant, les actions de la Société achetées dans les conditions fixées par l’Assemblée Générale, jusqu’à un maximum de 10 % du capital)

L’Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d’Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil, conformément à l’article L.225-209 du Code de commerce à faire annuler par la Société ses propres actions acquises en vertu des autorisations données par l’Assemblée Générale, conformément à l’article L.225-209 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- le Conseil est autorisé à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises en vertu des autorisations de rachat des actions propres de la Société dans la limite de 10 % du capital sur une période de

vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée et de procéder à due concurrence aux réductions de capital social ;

- la différence entre le prix d’achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur les primes d’émission et, le cas échéant, sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.

La présente autorisation est donnée, pour une période de vingt-quatre mois à compter de ce jour, au Conseil d’Administration, avec faculté de délégation, à l’effet d’accomplir tous actes, formalités, déclarations, en vue d’annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et, en conséquence, de modifier les statuts.

Douzième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d’Administration d’utiliser, en cas d’offre publique d’achat ou d’échange sur Schneider Electric SA, les autorisations d’émission de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L’Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d’Administration, donne expressément pouvoir au Conseil d’Administration de faire usage, en tout ou en partie, dans le cadre des dispositions légales, des autorisations données au Conseil d’Administration, par les douzième et treizième résolutions adoptées par l’Assemblée générale Mixte du 11 juin 2001, au cas où interviendraient une ou des offre(s) publique(s) d’achat ou d’échange sur les valeurs mobilières de la société.

La présente autorisation est conférée pour une durée qui expirera à l’issue de l’Assemblée qui statuera sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2002.

Treizième résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

L’Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d’une copie ou d’extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l’accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.